

**Dossier**

# CONTREFAÇON EN CÔTE D'IVOIRE

## Un phénomène de plus en plus inquiétant

### LES SIGNAUX FORTS DE L'ÉCONOMIE

Évolution de la conjoncture économique  
au premier semestre 2023

### ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES

PROMOTION DE L'ÉCONOMIE  
La Côte d'Ivoire se dote d'un portail d'informations

### COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE

Pour une meilleure connaissance de l'Organisation  
de Coopération Islamique (OCI)



### DROIT ET ÉCONOMIE

La législation sur la santé publique,  
pilier de croissance économique

### VIE D'ENTREPRISE

PREMIÈRE ÉDITION DE LA JOURNÉE  
DE LA FEMME DE LA DGE

Mme Minafou Fanta Coulibaly-KONE (marraine) appelle à  
encourager les initiatives qui visent à promouvoir  
la gent féminine



STOP A LA CONTREFAÇON

CONTREFAÇON



**Directeur de Publication**

**Dr. SAIN Oguié**

Directeur Général de l'Économie

**Directeur de Rédaction / Rédacteur en Chef**

**Mme CROLEY Colette**

Sous-directeur de la Communication et de la Documentation

**Comité de rédaction**

BROH Guy Joel

ZADI Ange

KOUAME Pierre

ANOH Kouao

KOFFI Béatrice

**Collaboration**

KOFFI Siméon, Conseiller Technique du DGE

**Infographie**

Stéphane KOUAKOU

Ghislain Sémahé MINNAIN

**Photos**

Stéphane KOUAKOU

Ghislain Sémahé MINNAIN

Ephrem KOUASSI

**Email**

dgecom@dge.gouv.ci

**Site web**

www.dge.gouv.ci

**Contacts**

27 20 33 59 98 - 27 20 20 09 09

**Situation géographique**

Abidjan - Plateau, Imm.SCIAM, 6<sup>e</sup> étage



# SOMMAIRE

<b>EDITORIAL</b>	
♦ <b>Dr SAIN Oguié, Directeur Général de l'Économie</b> <i>La Contrefaçon : une menace pour notre économie !</i>	<b>04</b>
<b>LES SIGNAUX FORTS DE L'ÉCONOMIE</b>	
♦ <b>Évolution de la conjoncture économique au premier semestre 2023</b>	<b>05</b>
<b>DOSSIER</b>	
♦ <b>Contrefaçon en Côte d'Ivoire : Un phénomène de plus en plus inquiétant</b>	<b>09</b>
<b>ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES</b>	
♦ <b>Promotion de l'économie : la Côte d'Ivoire se dote d'un portail d'informations</b>	<b>14</b>
♦ <b>Partenariat Côte d'Ivoire - Banque mondiale : la nouvelle Directrice des opérations reçue par le Ministre Adama COULIBALY</b>	<b>15</b>
♦ <b>Mise en œuvre des réformes, Politiques, Programmes et Projets Communautaires de l'UEMOA 2023 : les recommandations de la partie ivoirienne avant l'évaluation</b>	<b>15</b>
♦ <b>Informations statistiques / ouvrage « la Côte d'Ivoire en Chiffres » : l'édition 2023 validée</b>	<b>16</b>
♦ <b>Relation Sino-Ivoirienne : le nouvel ambassadeur de Chine en Côte d'Ivoire chez le Ministre de l'Économie et des Finances</b>	<b>17</b>
♦ <b>Transformation structurelle durable : le G-24 engage la réflexion du financement à Abidjan</b>	<b>17</b>
♦ <b>Marché de l'assurance en Côte d'Ivoire : le chiffre d'affaires en hausse de 14% en 2022</b>	<b>18</b>
♦ <b>UEMOA / Intégration régionale : Abidjan a accueilli un atelier sur l'Indice d'Engagement des États membres</b>	<b>18</b>
<b>ÉCHOS ÉCO</b>	
♦ <b>Côte d'Ivoire - Hydrocarbures : le champ Baleine entre en production</b>	<b>19</b>
<b>COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE</b>	
♦ <b>Pour une meilleure connaissance de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI)</b>	<b>20</b>
<b>DÉVELOPPEMENT ET PROJETS</b>	
♦ <b>Note d'analyse des activités du marché de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) d'Abidjan : 2<sup>ème</sup> Trimestre 2023</b>	<b>22</b>
<b>LUCARNE</b>	
♦ <b>Décryptage : Comprendre le chômage (néoclassique) : chômage involontaire, volontaire, classique, frictionnel, structurel et naturel</b>	<b>25</b>
♦ <b>Lexique économique : Que dit la théorie des avantages comparatifs en commerce international ?</b>	<b>27</b>
<b>DROIT ET ÉCONOMIE</b>	
♦ <b>La législation sur la santé publique : pilier de croissance économique</b>	<b>28</b>
<b>VIE D'ENTREPRISE</b>	
♦ <b>Première édition de la journée de la femme de la DGEC : Mme Minafou Fanta Coulibaly-KONE (marraine) appelle à encourager les initiatives qui visent à promouvoir la gent féminine</b>	<b>30</b>
♦ <b>Gestion et prévention des risques professionnels : des agents de la Direction Générale de l'Économie et de la Coopération formés</b>	<b>31</b>



## La Contrefaçon : une menace pour notre économie !

La contrefaçon en Côte d'Ivoire est une ombre grandissante qui plane sur notre économie. Au fil des années, cette menace insidieuse s'est étendue à presque tous les secteurs d'activités, mettant en péril la santé et la sécurité de nos concitoyens, tout en sapant les bases du développement économique. En juillet 2023, une descente de la Gendarmerie nationale dans un entrepôt à Abobo a permis de découvrir une usine de fabrication de cigarettes contrefaites, mettant ainsi en lumière l'étendue du problème. Selon le Comité National de Lutte contre la Contrefaçon



de FCFA de produits contrefaits, engendrant des pertes économiques considérables pour notre pays et causant des dommages irréparables au secteur privé, avec la perte de revenus et d'emplois. Pire, près de 100 000 décès par an sont attribués à la consommation de médicaments contrefaits, selon l'OMS. La contrefaçon est un problème mondial qui coûte chaque année plus de 3 000 milliards de dollars à l'économie mondiale, selon les Nations Unies. Cette somme dépasse même les revenus combinés de l'industrie de la

(CNLC). C'est une infraction qui bafoue le droit de propriété intellectuelle en copiant, imitant ou en faisant usage de brevets, de marques, de dessins, ou de droits d'auteur sans autorisation. Ces produits contrefaits sont souvent de qualité médiocre exposant nos concitoyens à des risques de santé et de sécurité.

La gravité de ce problème est telle qu'il touche presque tous les aspects de notre vie quotidienne, des produits pharmaceutiques aux vêtements, en passant par les produits informatiques, les manuels scolaires, les produits alimentaires, et bien d'autres encore. Entre 2016 et 2022, les autorités ont saisi près de 15 milliards

**« Entre 2016 et 2022, les autorités ont saisi près de 15 milliards de FCFA de produits contrefaits, engendrant des pertes économiques considérables pour notre pays et causant des dommages irréparables au secteur privé, avec la perte de revenus et d'emplois. »**

de FCFA de produits contrefaits, engendrant des pertes économiques considérables pour notre pays et causant des dommages irréparables au secteur privé, avec la perte de revenus et d'emplois. Pire, près de 100 000 décès par an sont attribués à la consommation de médicaments contrefaits, selon l'OMS. La contrefaçon est un problème mondial qui coûte chaque année plus de 3 000 milliards de dollars à l'économie mondiale, selon les Nations Unies. Cette somme dépasse même les revenus combinés de l'industrie de la

drogue et de la prostitution. Les contrefacteurs opèrent à une échelle mondiale, ce qui complique la lutte contre la contrefaçon et les produits contrefaits qui sont difficiles à détecter à cause des techniques avancées employées par les auteurs des contrefaçons. Face à cette menace grandissante, le Gouvernement ivoirien a mis en place le Comité National de Lutte contre la Contrefaçon (CNLC) en décembre 2013. Sa mission est d'œuvrer à prévenir l'introduction de produits contrefaits sur notre territoire, tout en apportant son soutien aux autorités et aux titulaires de droits de propriété intellectuelle dans la recherche et la répression des infractions liées au phénomène. Dans cette lutte, la technologie blockchain émerge comme un espoir pour garantir l'authenticité des produits pharmaceutiques et lutter contre leur contrefaçon.

Le JDGE vous invite à une lecture de vos rubriques habituelles, avec le traitement de divers sujets.

Bonne lecture !

**Dr SAIN Oguié**  
Directeur Général de l'Economie

## EVOLUTION DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE AU PREMIER SEMESTRE 2023



*Sur le plan national, l'activité économique a continué de bénéficier de la mise en œuvre des activités du Plan National de Développement (PND) 2021-2025, en dépit d'une part, d'un contexte mondial marqué par les effets négatifs de la pandémie de Covid-19 et de la guerre Russo-ukrainienne, et d'autre part, d'un contexte sous-régional difficile du fait des crises politiques et sécuritaires dans les pays sahéliens.*

le **marché des matières premières**, en moyenne sur les six premiers mois de l'année 2023, le cours du pétrole brut (Brent) est ressorti en deçà de 24,6% de son niveau de la même période de l'année précédente. En ce qui concerne les cours des autres principaux produits de base exportés par la Côte d'Ivoire, ils ont été marqués par la hausse des prix du cacao fèves (+16,6%), du café, Robusta (+6,7%) et de l'or (+3,2%). A l'inverse un repli a été enregistré au niveau des prix du coton (-34,8%), du caoutchouc (-20,2%) et de l'huile de palme (-41,1%). En ce qui concerne les importations, l'économie ivoirienne a bénéficié de la contraction des prix du Blé dur (-18,0%) et des engrais (-37,9%) après les flambées enregistrées en 2020. Toutefois, le prix du riz Thai 5% s'est accru de 15,1%.

Sur le **marché des changes**, en moyenne sur le premier semestre 2023, l'euro s'est déprécié face au dollar US (-1,2%). A l'inverse, il s'est apprécié par rapport à la livre sterling (+4,1%) et au yuan renminbi chinois (+5,7%).

### Activité économique nationale en hausse

Sur le plan national, l'activité économique a continué de bénéficier de la mise en œuvre des activités du Plan National de Développement (PND) 2021-2025, en dépit d'une part, d'un contexte mondial marqué par les effets négatifs de la pandémie de Covid-19 et de la guerre Russo-ukrainienne, et d'autre part, d'un contexte sous-régional difficile du fait des crises politiques et sécuritaires dans les pays sahéliens.

En effet, le Gouvernement ivoirien a entamé la mise en œuvre de sa feuille de route 2023, axée sur le PND 2021-2025, comprenant 833 projets majeurs évalués à 4 816 milliards de FCFA et 296 réformes d'un montant de 130 milliards de FCFA. Ces actions du Gouvernement concernent, entre autres, la finalisation de l'Autoroute du Nord section Tiébissou-Bouaké, l'achèvement du 5ème pont d'Abidjan, le lancement de la phase opérationnelle de la ligne 1 du Metro, la poursuite de la construction de l'autoroute périphérique Y4 et l'achèvement de toutes les infrastructures prévues pour la Coupe d'Afrique des Nations (CAN).

**« De même, le Gouvernement ivoirien a continué de veiller au respect de la plupart des mesures adoptées en 2022 dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie. Ces mesures ont été renforcées, le 15 juin 2023, par l'adoption d'un décret modificatif portant attribution, organisation et fonctionnement de la commission de la concurrence et de la lutte contre la vie chère. »**

Par ailleurs, dans un environnement marqué par le maintien de l'inflation mondiale à des niveaux élevés, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a poursuivi l'orientation restrictive de sa politique monétaire afin de ramener l'inflation dans l'intervalle cible (1% à 3%) sur le moyen terme.

De même, le Gouvernement ivoirien a continué de veiller au respect de la plupart des mesures adoptées

en 2022 dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie. Ces mesures ont été renforcées, le 15 juin 2023, par l'adoption d'un décret modificatif portant attribution, organisation et fonctionnement de la commission de la concurrence et de la lutte contre la vie chère. Cependant, sous l'effet du durcissement des conditions financières au niveau mondial et des difficultés croissantes qui en découlent sur le financement du budget, le gel de l'application de certaines taxes en 2022, pour contenir l'envolée de l'inflation, a été levé. On a noté par conséquent le rétablissement des taxes sur les produits pétroliers, à savoir la taxe spécifique unique « Fonds d'Entretien Routier » en janvier 2023, ainsi que les droits de douane et la taxe spécifiques unique du Budget Général de l'Etat en avril 2023.

Afin de préserver la viabilité des finances publiques et de la dette et de faire progresser le programme de transformation structurelle de son économie dans un contexte international difficile, le Gouvernement a conclu au mois de mars dernier un Programme Economique et Financier avec le Fonds Monétaire International (FMI) devant s'étendre sur 40 mois. Ce Programme, basé sur des politiques économiques et des réformes, bénéficiera d'un montant d'environ 3,5 milliards de dollars US au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) / facilité élargie de crédit (FEC).

Par ailleurs, l'économie ivoirienne, au second trimestre 2023, enregistre un gain de compétitivité comparativement au trimestre précédent avec un Taux de Change Effectif Réel (TCER) qui s'est déprécié de 4,86% en rapport une hausse du rapport de prix entre la Côte d'Ivoire et ses partenaires de 7,10% et d'une baisse du Taux de Change Effectif Nominal (TCEN) de 11,17%.

**Les réalisations sectorielles au premier semestre 2023, comparées à celles de la même période de l'année 2022, sauf indication contraire, sont présentées ci-dessous :**

Dans le **secteur primaire**, l'agriculture d'exportation connaît une évolution mitigée. En effet, il est enregistré un repli des productions de cacao (-10,6%), de café (-60,9%) et de coton graine (-58,6%), tandis que ressortent en augmentation

les productions de noix de cajou (+16,5%), de banane dessert (+2,8%), de sucre (+6,2), de caoutchouc (+19,9%) et de régime de palme (+4,2% à fin mai 2023). La baisse de la production de cacao est liée aux conditions météorologiques défavorables et à l'arrêt de la distribution de semences améliorées visant à stabiliser la production. Quant au coton graine il continue d'être impacté par les conséquences de l'invasion des jassides, les insectes ravageurs. En ce qui concerne la noix de cajou, la commercialisation, timide en début de campagne en février 2023, a bénéficié par la suite des "ventes groupées" lancées par le Conseil Coton Anacarde pour garantir le respect du prix d'achat minimum bord champ. Quant à la filière palmier à huile, elle tire avantage du bon niveau des prix de l'huile et du soutien gouvernemental sous la forme de fournitures d'engrais, de matériaux nécessaires et de mesures réglementaires pour améliorer la productivité des plantations à petite échelle et renforcer la compétitivité du secteur.

Au niveau du **secteur secondaire**, l'indice de la production industrielle en volume a progressé de 4,8% en moyenne, porté par le dynamisme à la fois des « industries extractives » (+3,8%), des « industries manufacturières » (+4,6%), des « industries de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau » (+9,7%) et des « industries environnementales » (+8,7%). L'accroissement de la production d'électricité de 10,6% a permis de soutenir l'activité industrielles.

S'agissant de l'activité du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), l'indicateur avancé du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) a connu une progression de 13,2% en lien avec l'accélération et l'achèvement des chantiers d'infrastructures publiques relatifs,

**« Le secteur tertiaire est caractérisé par l'évolution favorable de la quasi-totalité de ses composantes. Dans le commerce de détail, l'Indice du Chiffre d'Affaires a augmenté de 9,9%. Dans la branche des télécommunications, tous les services à savoir le trafic voix (+5,0%), le trafic SMS (+10,8%) et le trafic internet (+33,4% à fin mai) sont demeurés bien orientés. Dans les transports, le nombre de passagers commerciaux dans l'aérien (+20,1%), le trafic global de marchandises par voie maritime (+12,7%) et le transport routier (+5,7%) ont maintenu leur tendance haussière. A contrario, le trafic de marchandises par voie ferroviaire (-14,3%) a continué de reculer. »**

notamment, à l'amélioration de la fluidité routière et à l'accueil de la CAN.

Le **secteur tertiaire** est caractérisé par l'évolution favorable de la quasi-totalité de ses composantes. Dans le commerce de détail, l'Indice du Chiffre d'Affaires a augmenté de 9,9%. Dans la branche des télécommunications, tous les services à savoir le trafic voix (+5,0%), le trafic SMS (+10,8%) et le trafic internet (+33,4% à fin mai) sont demeurés bien orientés. Dans les transports, le nombre de passagers commerciaux dans l'aérien (+20,1%), le trafic global de marchandises par voie maritime (+12,7%) et le transport routier (+5,7%) ont maintenu leur tendance haussière. A contrario, le trafic de marchandises par voie ferroviaire (-14,3%) a continué de reculer.

Du **coté des prix**, les tensions ont persistées au niveau *prix à la consommation*. En moyenne sur le premier semestre 2023, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) s'est accru de 4,8% en glissement annuel, sous l'effet de la hausse des prix des produits non comestibles (+6,4%) et des produits comestibles (+4,0%). Les plus fortes hausses des prix ont été observées au niveau « huiles et graisses » (+15,3%), des poissons (+11,1%), des transports (+9,7%), des « céréales non transformés » (+9,1%) et des « restaurants et hôtels » (+6,9%). Quant aux *prix dans la production industrielle*, ils replient de 1,0%. Sous l'effet de la diminution conjointe des prix de production des industries extractives (-2,7%) et manufacturières (-0,4%)

Le **marché de l'emploi formel** est resté dynamique. Le nombre d'emplois nets créés sur la période sous revue est ressorti à 50 780 contre 43 916 un an plus tôt, soit une progression de 15,6%.

En ce qui concerne le **commerce extérieur** hors biens exceptionnels, il a été caractérisé par une amélioration des termes de l'échange de 14,0%, sous l'effet d'une hausse des prix à l'exportation (+11,5%) et d'un repli des prix à l'importation (-1,8%). Dans ce contexte, les exportations et les importations ont augmenté respectivement de 18,3% et 6,4% et le solde commercial (FAB-CAF) a enregistré un excédent de 869,0 milliards de FCFA supérieur à l'excédent de 227,6 milliards réalisé au premier semestre 2022.

La **situation monétaire** est caractérisée à fin juin 2023 par une augmentation de la masse monétaire au sens large de 10,4% comparé à fin juin 2022. Cette évolution est portée par la vitalité des encours des créances nettes sur l'Administration Centrale (+12,7%) des créances sur

l'économie (+ 21,3%). S'agissant des actifs extérieurs nets, ils sont ressortis en repli de 23,1% en raison du non recours au financement extérieur par l'Etat et d'un taux de rapatriement des recettes d'exportation en deçà du niveau escompté.

Sur le **marché boursier**, l'activité est marquée par une tendance baissière. En moyenne au premier semestre 2023, l'indice BRVM Composite est ressorti en repli de 6,4% en glissement annuel, affecté par la baisse de l'ensemble des indices sectoriels.

**En définitive**, l'économie ivoirienne reste résiliente en dépit du contexte international marqué par la persistance de l'inflation à des niveaux élevés et le ralentissement de l'activité économique. Elle tire avantage de la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025 et de différentes mesures prises pour limiter l'envolée des prix à la consommation et préserver le pouvoir d'achat des ménages. En outre, l'activité économique continue de bénéficier d'un financement bancaire soutenu, malgré le maintien de l'orientation restrictive de la politique monétaire pour juguler les pressions inflationnistes.

La croissance économique reste soutenue par le dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire. Dans le secteur primaire, la performance de l'agriculture industrielle et d'exportation est dans l'ensemble en deçà des prévisions initiales.

Sur la base des réalisations à fin juin 2023 et des perspectives sur le reste de l'année, la croissance du PIB réel de l'année 2023 prévue initialement à 7,2% a été ramenée à 7,0% au cours de la révision du cadrage macroéconomique réalisée au mois de septembre 2023. Le dynamisme de l'activité est soutenu par la vigueur des investissements, de la consommation finale et de la demande extérieure.

Source: DGE / DPPSE



## GRAPHIQUES ET TABLEAUX ILLUSTRATIFS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

Tableau 1 : Evolution des principales productions de l'agriculture d'exportation

(En tonnes)	06 mois 2022	06 mois 2023	Variation (%)
Cacao fèves	994 549,0	889 408,2	-10,6
Café	89 878,3	35 124,1	-60,9
Noix de cajou	984 414,0	1 147 087,0	16,5
Banane dessert	222 871,4	229 113,3	2,8
Caoutchouc	598 259,8	717 543,6	19,9
Régime de palme*	1 482 898,3	1 544 464,0	4,2
Colon graine	401 551,0	166 076,0	-58,4

Graphique 1 : Evolution de l'Indice de la production industrielle

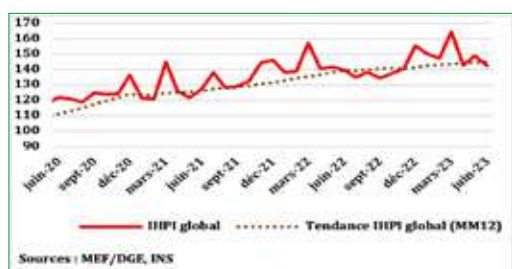


Tableau 2 : Evolution des principales productions du secteur secondaire

Production	06 mois 2022	06 mois 2023	Variation (%)
Electricité (Giga watt/heure)	6 036,5	6 679,3	10,6
Pétrole brut (Baril)	4 888,2	4 433,6	-9,3
Gaz naturel (Millions de m³)	1 283,5	1344,1	4,7
Or (Kg)	22 691,4	23 367,4	3,0
Manganèse (tonnes)	390 909,7	730 629,2	86,9

Graphique 2 : Evolution de l'Indice du chiffre d'affaires du commerce de détail

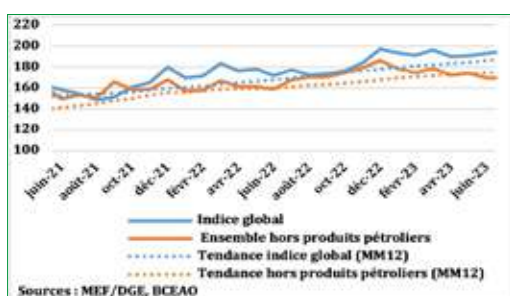


Tableau 4 : Evolution du commerce extérieur en valeur (en millions de FCFA)

Graphique 3 : Evolution du nombre de passagers commerciaux dans le transport aérien à fin juin

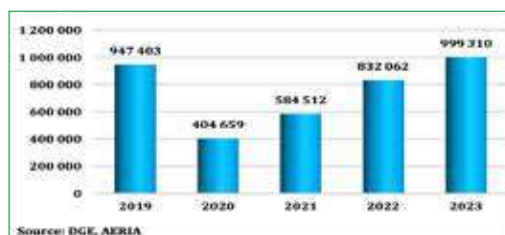


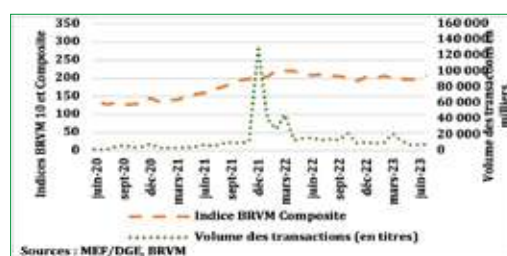
Tableau 3 : Evolution des principaux indicateurs du secteur tertiaire

	06 mois 2021	06 mois 2022	Variation (%)
Trafic global maritime (en milliers de tonnes)	17 639,6	19 872,8	12,7
Total passagers commerciaux	832 062	999 310	20,1
Fret aérien (tonnes)	19 121,0	14 675,0	-23,3
Trafic ferroviaire de marchandises (tonnes)	467 277,7	400 653,9	-14,3
Chiffre d'affaires téléphonie mobile (en millions de FCFA)	589 926	616 144	1,2

Graphique 4 : Evolution de la dynamique de l'indice général des prix à la consommation en glissement annuel



Graphique 5 : Indicateurs du marché boursier de l'UEMOA



	04 mai 2022	06 mai 2023	Variation (06 mai 2023 / 04 mai 2022)
<b>EXPORTATIONS</b>			
Exportation (hors bien exceptionnels)	5 276 114	4 241 156	-18,3%
Produits primaires	3 423 477	3 794 839	10,4%
Cacao fèves	1 227 419	1 307 634	6,5%
Noix de cajou	369 873	701 445	89,5%
Colon en masse	172 033	88 009	-48,8%
Caoutchouc naturel	329 253	574 350	74,5%
Produits de première transformation	880 224	1 000 732	13,7%
Cacao transformé	337 668	437 803	29,6%
Huile de palme	330 917	97 765	-70,4%
Produits manufacturés	860 099	1 491 883	73,3%
Produits pétroliers autres que pétrole brut	502 550	1 029 237	105,3%
Produits minier	817 404	894 430	10,7%
Pétrole brut	567 824	191 476	-66,1%
<b>IMPORTATIONS</b>			
Importation totale hors bien exceptionnels	9 090 937	5 372 129	-40,8%
Produits alimentaires	928 429	951 278	2,5%
Riz	217 440	199 011	-8,5%
Autres biens de consommation	1 758 889	1 500 768	-14,1%
Produits pétroliers autres que pétrole brut	869 353	567 031	-34,8%
Biens intermédiaires	1 866 142	1 879 473	0,7%
Pétrole brut	632 475	907 063	43,4%
Matériaux de construction (Clinker)	88 400	89 129	0,8%
Biens d'équipements hors bien exceptionnel	797 997	1 040 430	30,6%
Dont Machines mécaniques	249 179	337 780	35,6%
Solde commercial (hors bien exceptionnels) (Fob-Cof F CFA)	225 557	849 027	274,3%



## CONTREFAÇON EN CÔTE D'IVOIRE

### Un phénomène de plus en plus inquiétant



PH. DR

*La contrefaçon touche à presque tous les secteurs d'activités.*

*Selon le Comité National de Lutte contre la Contrefaçon, près de 80% de produits importés en Côte d'Ivoire sont contrefaits.*

Début juillet 2023, la Gendarmerie nationale et des agents du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME organisent une descente dans un entrepôt à Abobo (N'Dotré), l'une des plus grandes communes d'Abidjan. La gendarmerie découvre, en ce lieu qui dispose d'un sous-sol, une usine servant à la fabrication de cigarettes de marque. Selon la presse nationale qui a suivi avec beaucoup d'intérêt cette affaire et qui en a largement fait l'écho, au cours de cette opération, trois individus ont été interpellés et une importante quantité de produits contrefaits saisie. L'opération menée avec succès est le fruit d'une longue enquête des autorités dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon, un phénomène qui menace l'économie nationale.

Derrière cette saisie qui n'est que la face visible de l'iceberg, la contrefaçon est prégnante en Côte d'Ivoire où elle s'opère à l'échelle presque industrielle. La contrefaçon, en plus du piratage, est une infraction, comme le

définit le Comité National de Lutte contre la Contrefaçon (CNLC), qui porte atteinte au droit de propriété intellectuelle par la reproduction, l'imitation ou l'utilisation totale ou partielle d'un brevet d'invention, d'une marque, d'un dessin ou modèle, d'un droit d'auteur, sans l'autorisation de son titulaire, en affirmant ou laissant présumer que la copie est authentique. Ces infractions impliquent généralement que les produits de contrefaçon ou de piratage sont de mauvaise qualité et peuvent mettre en danger la santé et la sécurité des consommateurs.

Ce phénomène, depuis des décennies, touche pratiquement tous les secteurs d'activités en Côte d'Ivoire. Produits pharmaceutiques, textiles, vêtements, accessoires, consommables informatiques, manuels scolaires, produits alimentaires et de quincaillerie, boissons, pièces automobiles, téléphones mobiles, matériaux de construction, produits cosmétiques, jeux, montres, films, produits littéraires, logiciels, etc., rien n'échappe presque à la contrefaçon. Les produits contrefaits, notamment

les médicaments, sont perçus pour beaucoup de spécialistes comme les plus dangereux.

Dans la nuit du 9 au 10 novembre 2021, environ 20 tonnes de médicaments illicites ou contrefaits étaient saisis par les services de la police des stupéfiants et des drogues de Man, dans l'Ouest du pays. Quelques mois plus tard, ce sont les services des douanes ivoiriennes qui annoncent la nouvelle : le 9 octobre 2022, les agents de la Brigade Mobile de Maféré (Aboisso) ont procédé à la saisie de 2 035 kg de Médicaments de Qualité Inférieure et Falsifiés (MQIF) en provenance du Ghana. En mai de la même année, ce sont environ 20 tonnes de MQIF et des poulets congelés prohibés estimés à 230 millions FCFA qui avaient encore été saisis par la Direction régionale des douanes. Mais cette fois, les faits se déroulent à Abengourou, dans l'Est du pays.

Avec une coordination impliquant les forces de sécurité, le secteur privé, l'administration publique et les populations, les saisies de produits contrefaits se multiplient

## Près de 80% des produits importés contrefaits

Alors coordonnateur de la Cellule de Prévention et d'Investigation (CPI) du CNLC, le Colonel **Lejeune BAHIN**, révélait déjà en 2017, que « *près de 80% des produits importés sont contrefaits* ». Il intervenait à l'occasion de la 3<sup>e</sup> édition du Salon de l'originalité à Abidjan. Si une bonne partie des produits contrefaits résulte des importations, une autre, fruit d'une production bien orchestrée, est produite à l'intérieur des frontières ivoiriennes. La plus grande concentration se trouve dans la capitale économique, Abidjan. Des enquêtes du CNLC ont, en effet, révélé l'existence d'un certain nombre d'entrepôts de fabrication de produits contrefaits dans les communes de Koumassi, d'Adjamé, d'Abobo ou encore de Yopougon. Ces gros quartiers de la ville d'Abidjan (5,6 millions d'habitants selon le recensement de la population, 2021) sont les réservoirs d'une grande partie des produits contrefaits. Dans ces zones, il s'agit d'une industrie de fabrication bien organisée qui sort de ses usines, les produits contrefaits pour inonder le marché local.

## 15 milliards de FCFA de produits saisis entre 2016-2022

Intervenant à la tribune d'échanges et d'information du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG), dénommée « *Tout savoir sur* » (TSS), en juin 2023, à Abidjan, l'actuel coordonnateur de la Cellule de Prévention et d'Investigation du CNLC, Monsieur **Jacques Roger Claude EKRA**, faisait le bilan de sa structure sur la période 2016-2022. Selon lui, les investigations et contrôles répressifs menés dans divers secteurs d'activités ont donné

lieu à la saisie de marchandises de contrefaçon estimée à 15 milliards de FCFA. Ces produits concernent des médicaments, du textile, des consommables informatiques, des manuels scolaires, du matériel de quincaillerie, des boissons énergisantes, des produits alimentaires, des pièces automobiles, des téléphones mobiles, etc.

## Dégâts économiques et sociaux

Tous les spécialistes de la question sont unanimes : la contrefaçon nuit gravement à l'activité économique et sociale. Les tentacules de ce phénomène s'étendent à presque tous les secteurs d'activités.

**En Côte d'Ivoire, selon le think tank ivoirien Audace Institut Afrique, l'on estime que ce sont, tous les ans, 8 500 emplois qui ne sont pas créés à cause de la contrefaçon, et que cette dernière lui coûte 30 milliards de FCFA annuellement (environ 50 millions d'euros.)**

Ses effets se sont amplifiés au cours de ces dernières années par le biais de l'Internet qui constitue un canal d'écoulement privilégié. En Côte d'Ivoire, selon le think tank ivoirien Audace Institut Afrique, l'on estime que ce sont, tous les ans, 8 500 emplois qui ne sont pas créés à cause de la contrefaçon, et que cette dernière lui coûte 30 milliards de FCFA annuellement (environ 50 millions d'euros.) L'existence des entreprises installées dans le pays s'en retrouve menacée, conclut Audace Institut Afrique. Depuis 2016, date de mise en activité du CNLC, l'on évalue, selon *linfoexpress.com*, à 130 milliards de FCFA le manque à gagner de cette pratique pour l'économie ivoirienne. Celle-ci a réalisé au cours de la période 2012-2019 un taux de croissance moyen de 8%. Cette dynamique s'est poursuivie, selon le Ministre de l'Economie et des Finances,

Monsieur **Adama COULIBALY**, en 2022, avec un taux de croissance de 6,7%, après s'être établi à 7,4% en 2021, dans un contexte de chocs extérieurs multiples dont la pandémie de la Covid-19, la crise russo-ukrainienne, l'inflation mondiale et le durcissement des conditions de financement.

**Edwige BLE-BONY**, alors doctorante à l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, a travaillé, dans le cadre de sa thèse, sur le thème de la contrefaçon des vins et spiritueux en Côte d'Ivoire, plus précisément dans le District d'Abidjan et ses dix communes. Comme le rapporte

l'agence Apanews dans une de ses dépêches en octobre 2021, ses travaux ont révélé que l'ampleur de ce phénomène est tel qu'il constitue un drame pour les entreprises, au point d'entraîner de fortes pertes en parts de marché et en bénéfices pour celles-ci. L'Etat, dans cette situation, se retrouve également avec des pertes financières. Au niveau social, ses travaux ont mis en lumière le risque sanitaire que représentent ces boissons vendues à bas prix pour les consommateurs.

L'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime (ONUDC) estime, quant à lui, que les coûts de la contrefaçon sont difficiles à quantifier et n'incluent pas les préjudices extra monétaires tels que les maladies et les décès. Tandis que les contrefacteurs continuent d'engranger des bénéfices considérables, alerte l'ONUDC, des millions d'individus sont menacés

par des produits inefficaces et dangereux.

### Appel à la mobilisation

La lutte contre la contrefaçon est une affaire de tous : population, secteur privé, forces de défense et de sécurité, administration publique. C'est ce message que le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, Monsieur **Souleymane DIARRASSOUBA**, a voulu faire passer le 9 juillet 2021, dans la capitale politique, Yamoussoukro, à l'occasion de la journée de sensibilisation des commerçants et des populations de cette localité sur le problème. Pour le représentant du Gouvernement, cette journée dénommée « *Stop à la contrefaçon* », est une réelle opportunité qui vise à sensibiliser tous les acteurs aux dangers liés à celle-ci. « *On ne peut pas vouloir faire du profit en tuant notre*

*économie et en empoisonnant nos populations avec des produits de contrefaçon* », a dénoncé le Ministre. Un an plus tôt, alors qu'il présidait la cérémonie de signature de convention entre le CNLC et le Comité National Anti-contrefaçon (CNAC) français, Monsieur **Souleymane DIARRASSOUBA** a invité les deux parties à des actions concertées pour donner un nouvel élan à la lutte contre le phénomène en Côte d'Ivoire.

À l'ouverture des travaux de l'édition 2023 de la Journée mondiale anti-contrefaçon, à Abidjan début juin dernier, Monsieur **Souleymane DIARRASSOUBA** a saisi également cette opportunité pour mettre en lumière l'importance de la propriété intellectuelle dans les efforts du Gouvernement consentis contre la contrefaçon. A la tribune, il a indiqué que ce phénomène

constitue une atteinte aux droits de propriété intellectuelle et connaît malheureusement une expansion fulgurante. Sur son site internet ([www.cnlc.ci](http://www.cnlc.ci)), le CNLC exhorte les populations à solliciter ses services en cas d'atteinte à leurs droits de propriété intellectuelle ou lorsqu'elles ont un doute sur l'authenticité d'un produit.

Le secteur privé, l'une des plus grosses victimes de la contrefaçon, ne reste pas de marbre dans cette croisade des autorités contre les contrefacteurs. C'est l'exemple de l'Union des Fabricants pour la Protection Internationale de la Propriété Intellectuelle (UNIFAB). Créée le 22 mars 2022, l'UNIFAB-Abidjan a pour ambition de contribuer à la lutte contre la contrefaçon en Côte d'Ivoire. Elle travaille en étroite collaboration avec l'UNIFAB-France.

## Un comité national pour renforcer la lutte

Face aux effets néfastes du phénomène de la contrefaçon sur l'économie nationale, l'Etat de Côte d'Ivoire s'active de plus en plus, déjà que depuis longtemps, par des structures diverses, il mène la lutte. C'est dans ce contexte que la loi n° 2013-865 du 23 décembre 2013 relative à la lutte contre la contrefaçon et le piratage, et à la protection des droits de propriété intellectuelle dans les opérations d'importation, d'exportation et de commercialisation de biens et services a été adoptée. Cette loi érige la contrefaçon en délit et crée un Comité National de Lutte contre la Contrefaçon (CNLC). Sa mise en application s'est traduite par la prise du décret n°2014-420 du 9 juillet 2014 fixant ses attributions, son fonctionnement et son organisation.

Le CNLC est une autorité administrative indépendante composée de représentants issus du secteur public et du privé. Il a pour mission d'entreprendre des actions préventives afin d'empêcher l'introduction sur le territoire national de marchandises pirates ou de contrefaçon ou susceptibles de porter atteinte, de quelque manière, à des droits de propriété intellectuelle et de mettre hors des circuits commerciaux, de tels produits. Le CNLC a également pour mission d'assister les pouvoirs publics, les administrations compétentes, les juridictions et les titulaires de droits de propriété intellectuelle dans la recherche, la constatation et la poursuite des infractions en ces matières en vue de leur répression. Dans le cadre de son fonctionnement, il dispose

de deux organes. Il s'agit d'un Conseil d'Orientation (CO). Celui-ci est l'organe de décision et de facilitation. Quant à la Cellule de Prévention et d'Investigation (CPI), elle a pour rôle de mettre en œuvre les décisions du CO et d'assurer la gestion administrative et financière du CNLC.

En vue de rendre encore plus opérationnel le CNLC, son coordonnateur en charge de la CPI, Monsieur **Jean Roger Claude EKRA**, a annoncé en juin dernier la création d'une brigade. De même, il a déclaré que le CNLC veut acquérir des lieux de stockage et d'incinérateur à haute capacité pour la destruction des produits contrefaits tout en renforçant la surveillance à toutes les frontières (maritime, fluviale, terrestre et aérienne).

## Médicaments contrefaits en Côte d'Ivoire, une urgence

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime qu'environ 10% de tous les médicaments vendus dans les pays en développement et les économies émergentes sont contrefaits et ne contiennent aucun principe actif. En Afrique subsaharienne, ce fléau est particulièrement dévastateur, et la Côte d'Ivoire est l'un des pays où il pose un problème alarmant.

En raison de contraintes financières, de nombreux Ivoiriens se tournent vers les marchés locaux pour se procurer des médicaments, où les contrefaçons prolifèrent. Dans ce pays, la situation est critique : 70% des médicaments en circulation sont des contrefaçons, selon l'OMS. Cette tendance a entraîné une augmentation de 50% de l'utilisation de médicaments contrefaits depuis 1998, tandis que le taux de disponibilité des soins de santé est resté stagnant.

Un rapport de la Banque mondiale en 2020 a révélé que 33% des Ivoiriens ne vivent pas à proximité d'un hôpital ou d'une clinique, atteignant même plus de 50% dans certaines régions. De plus, l'absence d'assurance maladie pour tous jusqu'à l'avènement de la Couverture Maladie Universelle (CMU), opérationnelle en 2019, a exposé de nombreux Ivoiriens à des dépenses médicales élevées, dont 74% sont attribuées aux médicaments, selon la Banque mondiale.

Les médicaments génériques en Côte d'Ivoire coûtent sept fois plus cher que la norme internationale, tandis que les médicaments de marque atteignent des prix 18 fois supérieurs aux normes internationales. Cette situation entrave l'accès aux soins de santé

pour de nombreux Ivoiriens, dont le revenu mensuel moyen s'élève à environ 200 dollars.

Dans ce contexte, les marchés de médicaments contrefaits offrent une alternative apparemment abordable.



Plus de 100 000 personnes décèdent en Afrique du fait des médicaments contrefaits, selon l'OMS.

Ouverts en permanence et non réglementés, ils permettent aux patients d'acheter la quantité exacte de médicaments dont ils ont besoin, réduisant ainsi leurs dépenses. Cependant, cette solution comporte des risques considérables, car les médicaments contrefaits peuvent contenir des ingrédients de qualité inférieure, voire dangereux.

En l'espace de deux ans, les autorités ivoiriennes ont saisi près de 400 tonnes d'analgésiques contrefaits. Les pharmacies ont subi des pertes financières considérables, évaluées à 173 millions de dollars (environ 103,8 milliards de FCFA) directement attribuables à la prolifération des contrefaçons.

La prise de médicaments contrefaits de mauvaise qualité entraîne chaque année la mort de plus de 100 000 personnes en Afrique. De plus, elle favorise le développement de la résistance aux antimicrobiens, selon l'OMS.

Face à cette situation, la Côte d'Ivoire a pris quelques initiatives.

Actuellement, un projet pilote utilise la blockchain pour les médicaments antipaludéens, en collaboration avec le ministère ivoirien de la Santé

et des associations industrielles. Cette initiative prometteuse, soutenue par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et qui se déploie dans la ville portuaire d'Abidjan, offre un nouvel espoir pour mettre fin au fléau des médicaments contrefaits.

La technologie blockchain offre un moyen concret et innovant de protéger la santé des Ivoiriens en garantissant l'authenticité des médicaments. Elle constitue un espoir pour éradiquer progressivement le fléau de la contrefaçon de médicaments en Côte d'Ivoire, tout en améliorant l'accès aux soins de santé pour tous.

**DGE / SCD**

## A l'échelle internationale

Au congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage à Paris, en 2011, l'ONU ([news.un.org/fr/story/2011/02/208282](http://news.un.org/fr/story/2011/02/208282)) révélait que la contrefaçon et le piratage de la propriété intellectuelle « coûteraient » plus de 3 000 milliards de dollars US tous les ans à l'économie mondiale. Le chiffre d'affaires « est plus que les business de la drogue et de la prostitution réunis », selon une analyse du site [www.audace-afrique.org](http://www.audace-afrique.org). Depuis le début des années 1980, le marché des produits contrefaits ne cesse de croître, tirant profit de la révolution des transports

et de la mondialisation des échanges. Les produits contrefaits font l'objet d'un véritable marché, et les contrefacteurs s'organisent en réseaux internationaux très sophistiqués (intermédiaires multiples, sociétés-écrans, etc.). La contrefaçon qui était, jadis une activité isolée, pratiquée de façon artisanale, s'est très vite muée en une véritable industrie, au point de représenter, jusqu'en 2009, un chiffre d'affaires évalué entre 9 et 10% du commerce mondial. Le phénomène n'épargne aucun continent. Malgré ces chiffres, l'OCDE dans

un rapport sur « Les incidences économiques de la contrefaçon », publié en 1998, soutenait déjà qu'il était très difficile d'obtenir des statistiques précises sur la contrefaçon parce qu'il s'agit d'une « activité clandestine ». Face à l'urgence, l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), en 2014, lançait ainsi une campagne dénommée « *Contrefaçon : ne soutenez pas le crime organisé* », pointant le lien entre cette activité délictueuse et les organisations criminelles.

Monsieur **Jean Claude Roger Ekra**, coordonnateur de la Cellule de Prévention et d'Investigation (CPI) du Comité National de Lutte Contre la Contrefaçon (CNLC).

### « La contrefaçon est aussi grave que la drogue... »



#### **Pouvez-vous nous faire un état des lieux de la contrefaçon dans notre pays ?**

La contrefaçon est un véritable fléau, un danger pour les populations. Elle touche tous les secteurs d'activités, aucun ne lui échappe.

#### **Quel est l'impact de ce fléau sur l'économie nationale ?**

Je ne dirai pas que l'état des lieux est catastrophique, mais nous en sommes pas loin. C'est grave ! C'est un manque à gagner énorme pour l'État de Côte d'Ivoire. Ce sont des taxes en moins, des droits de douanes également en moins, ce sont des pertes d'emplois,

des familles au chômage. Les conséquences de la contrefaçon sont incommensurables. On ne sait pas où elles s'arrêtent.

Pour ce faire, à l'occasion de la journée internationale anti-contrefaçon, nous avons choisi le thème : « *Comment lutter contre la contrefaçon ?* ». La raison est que c'est la première fois que nous organisons cette activité en Côte d'Ivoire. C'est pour sensibiliser les personnes à l'existence de la contrefaçon afin qu'elles en prennent conscience.

#### **Quand on parle de journée de sensibilisation, c'est sûr que la répression va suivre. Quelles sont les dispositions prises dans ce sens ?**

Nous n'allons pas révéler nos moyens de police mais nous intensifions la répression sur le terrain. De plus en plus, nos chiffres augmentent régulièrement. Nous sommes à 15 milliards FCFA de

produits saisis et nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin. Il est vrai que certains nous reprochent de nous attaquer aux petits commerçants. Est-ce pour autant qu'il faut laisser les gens détruire leurs voisins parce qu'ils gagnent de l'argent grâce à la contrefaçon ? C'est un phénomène social. Mais il faut prendre le mal à la racine. La contrefaçon est un danger. Le gouvernement qui nous a mandatés a demandé que nous fassions la publicité autour du CNLC qui regroupe toutes les administrations. Nous sommes un guichet unique de la lutte contre la contrefaçon qui est aussi grave que la drogue. C'est du commerce illicite.

#### **A quoi s'exposent les consommateurs ?**

Ils s'exposent à des problèmes de santé.

*Extrait d'un entretien avec la Radio de la paix ([www.radiodelapaix.ci](http://www.radiodelapaix.ci))*

## PROMOTION DE L'ÉCONOMIE

### La Côte d'Ivoire se dote d'un portail d'informations



M. Adama COULIBALY, Ministre de l'Économie et des Finances a officiellement lancé...

La Côte d'Ivoire dispose officiellement, depuis le 25 juillet 2023, d'un portail web d'informations économiques et financières. Cet outil de communication ([www.economie-ivoirienne.ci](http://www.economie-ivoirienne.ci)) a été lancé, au Plateau, par le Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Adama COULIBALY, qui présidait la cérémonie.

Le portail, sécurisé et régulièrement mis à jour, a été conçu pour être facilement accessible pour supporter toutes les grosses bases de données économiques et financières provenant de sources diverses.

Il est particulièrement ergonomique pour faciliter la recherche d'informations et garantit, par ailleurs, une grande évolutivité pour s'adapter aux changements rapides au niveau des solutions et des technologies. Agriculture, transports, éducation-formation, Btp, industries extractives, investissements, études économiques, prévisions économiques et financières, finances publiques, marchés boursiers, banques-assurances, intégration économique et régionale, etc., tout est pris en compte.

Destiné au renforcement de la gouvernance économique, ce portail entend capter davantage l'intérêt des acteurs économiques nationaux et internationaux, tout en permettant, in fine, d'accroître les Investissements Directs Étrangers (IDE), en Côte d'Ivoire. De plus, le portail entend servir de canal de partage de données entre les services du Ministère de l'Économie et des Finances et les autres départements ministériels. Monsieur Adama COULIBALY, heureux, a adressé ses félicitations à toutes les équipes techniques, notamment celles de la Direction Générale

de l'Économie et de la Coopération (DGE), qui ont travaillé à la concrétisation de ce projet.

Président du Comité d'organisation, Dr SAIN Oguié, par ailleurs, Directeur Général de l'Économie et de la Coopération a, à l'occasion, traduit sa profonde gratitude et ses sincères remerciements au Ministre de tutelle qui a permis la réalisation du portail web. Lequel a bénéficié du soutien du Projet d'Appui à la Gestion Économique et Financière (PAGEF).

#### Performances

Le lancement du portail intervient dans un contexte où, au cours de la dernière décennie, la Côte d'Ivoire a enregistré des performances économiques remarquables, avec une croissance moyenne de 8% sur la période 2012-2019. Cette dynamique s'est poursuivie en 2022, avec un taux de croissance de 6,7%, après s'être établi à 7,4% en 2021, dans un contexte de chocs extérieurs multiples dont la pandémie de la Covid-19, la crise ukrainienne, l'inflation mondiale et le durcissement des conditions de financement. Cette croissance devrait se maintenir, selon le Gouvernement, à une moyenne de 7% à moyen terme. Pour atteindre ces résultats,



...le portail web d'informations en présence de ses plus proches collaborateurs.

l'économie ivoirienne a tiré profit, entre autres, de la mise en œuvre de réformes pour l'amélioration de l'environnement des affaires, en vue de favoriser le développement du secteur privé.

DGE / SCD

## PARTENARIAT CÔTE D'IVOIRE-BANQUE MONDIALE

### La nouvelle Directrice des opérations reçue par le Ministre Adama COULIBALY

La nouvelle Directrice des Opérations du groupe de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Togo, et en Guinée, Mme **Marie-Chantal UWANYILIGIRA**, a été reçue en audience, le 7 juillet 2023, par le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, à son Cabinet, au Plateau. « *Il s'agissait de prendre des nouvelles comme il est d'usage ici à Abidjan et présenter nos civilités à Monsieur le Ministre qui est notre premier interlocuteur au niveau de la Banque mondiale* », a confié Mme **Marie-Chantal UWANYILIGIRA**, comme le rapportent les services du Ministère.

Mme **Marie-Chantal UWANYILIGIRA** remplace Madame **Coralie GEVERS**, en fin de mission, à ce poste depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Tout en se réjouissant de l'accueil chaleureux reçu en Côte d'Ivoire et de l'excellent partenariat qu'entretiennent



Madame Marie-Chantal UWANYILIGIRA remplace Madame Coralie GEVERS, en fin de mission.

la Banque et Abidjan, la Directrice des opérations a déclaré qu'étant « *nouvelle* » il était important pour elle de venir « *écouter* » le Ministre de l'Economie et des Finances pour voir dans quelle mesure le programme de six milliards de dollars US financé par son institution peut être accéléré afin que les résultats puissent impacter quotidiennement et de façon positive la vie de l'ensemble des Ivoiriens.

DGE / SCD

## MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES, POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS COMMUNAUTAIRES DE L'UEMOA 2023

### Les recommandations de la partie ivoirienne avant l'évaluation

Le Ministère de l'Economie et des Finances, à travers la Direction Générale de l'Economie et de la Coopération (DGEC), a organisé, les 20 et 21 juillet 2023, à Cocody, un atelier d'auto-évaluation de la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires. Le Ministère a bénéficié de l'appui technique de l'UEMOA en Côte d'Ivoire. Près de 100 participants (points focaux des Ministères, secteur privé, structures, institutions et représentants des ordres professionnels nationaux) ont pris part aux travaux.

En attendant la revue annuelle qui aura lieu en Côte d'Ivoire début novembre 2023, plusieurs recommandations ont été faites au terme des travaux. Les participants ont été exhortés, entre autres, à transmettre à l'UEMOA les données relatives à l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) dans les délais, à faire des notifications systématiques à l'UEMOA pour les directives concernant la concurrence et le règlement sur la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments pour l'application des dispositions prévues à cet effet.

De même, ils ont été invités à notifier à l'UEMOA tous les textes nationaux pris dans le cadre de la mise en œuvre des réformes et politiques communautaires conformément au guide relatif aux méthodes et



Pr BAMBAMBA N'Galadjo (centre) a représenté le Ministre de l'Economie et des Finances, à l'ouverture des travaux en présence du Directeur Général de l'Economie, Dr SAIN Oguié (droite) et du représentant de l'UEMOA en Côte d'Ivoire, M. Gustave DIASSO.

techniques de transposition des Directives de l'organisation; à créer le comité de gestion de la plateforme d'échanges d'informations pour l'application de la Directive portant modernisation et harmonisation des systèmes d'échanges d'informations entre les administrations douanières et fiscales dans les Etats membres et à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre effective de tous les textes communautaires partiellement appliqués. Quant à la Commission de l'UEMOA, elle a été exhortée à transmettre la liste actualisée des réformes, politiques, programmes et projets communautaires aux Etats membres au premier trimestre de l'année en cours pour faciliter l'organisation des ateliers d'auto-évaluation.

DGE / SCD

## INFORMATIONS STATISTIQUES/ OUVRAGE « LA CÔTE D'IVOIRE EN CHIFFRES » L'édition 2023 validée

**G**rand-Bassam a accueilli du 21 au 25 août 2023, l'atelier de validation de l'édition 2023 de l'ouvrage *La Côte d'Ivoire en Chiffres (CIC)*. M. **SANSAN Hien**, Directeur Général Adjoint de l'Economie et de la Coopération, représentant Dr **SAIN Oguié**, le Directeur Général, a procédé à l'ouverture de cette rencontre. Présidée par le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, elle a permis de valider l'ouvrage CIC.

Environ 80 participants, issus de plusieurs Ministères, des EPN, des structures spécialisées (INS, BNETD, Ports d'Abidjan et de San Pedro, CEPICI), des organisations et structures internationales et sous-



M. **SANSAN Hien**, Directeur Général Adjoint de l'Economie et de la Coopération, représentant Dr **SAIN Oguié**, le Directeur Général, a procédé à l'ouverture des travaux.

équipements et services et au développement social et culturel du pays.

L'édition 2023 intervient dans un contexte particulier du fait que l'édition précédente, celle de 2019, n'a pu être diffusée pour cause de rebasage dont les résultats ont été rendus publics en 2020. C'est dans cette dynamique que le Ministre de l'Economie et des Finances a bien voulu instruire les services de la Direction Générale de l'Economie et de la Coopération (DGEC) en vue de procéder sans délai à l'actualisation des données et de passer à l'édition suivante.

L'atelier, organisé par le Ministère de l'Economie et des Finances, à travers la Direction Générale de l'Economie et de la Coopération (DGEC), a été soutenu par le Projet d'Amélioration à la Gouvernance pour la Délivrance des Services de Base aux Citoyens (PAGDS).

régionales ainsi que des organisations patronales ont pris part aux travaux. Lesquels ont permis de recueillir et capitaliser les avis et amendements des membres des organes réglementaires, d'actualiser et compléter certaines données, de mettre en cohérence les commentaires afférents aux données et finaliser l'élaboration de la CIC 2023.

« *La Côte d'Ivoire en Chiffres* », fruit d'un produit inclusif, a rappelé Monsieur **SANSAN Hien**, est un important document qui œuvre à la promotion de l'économie ivoirienne. Celle-ci a réalisé au cours de la période 2012-2019 un taux de croissance moyen de 8%. Cette dynamique s'est poursuivie, en 2022, avec un taux de croissance de 6,7%, après s'être établi à 7,4% en 2021. Le document paraît tous les deux ans. Elaboré par le Ministère de l'Economie et des Finances, il rassemble l'essentiel des informations statistiques nationales relatives à l'économie, l'agriculture, l'industrie, aux



Une vue des participants.



La photo de famille à la clôture de l'atelier.

DGE / SCD



## RELATION SINO-IVOIRIENNE : Le nouvel ambassadeur de Chine en Côte d'Ivoire chez le Ministre de l'Economie et des Finances

« ... Nous avons échangé sur l'approfondissement des relations bilatérales entre nos deux pays... En tant qu'Ambassadeur, ma mission est de renforcer la synergie entre notre programme du Forum de la coopération sino-africaine et le Plan national de développement ivoirien 2021-2025, d'approfondir la coopération et porter nos relations à un niveau plus élevé au grand bénéfice de nos deux peuples », a confié SEM **WU Jie**, nouvel Ambassadeur de la République Populaire de Chine en Côte d'Ivoire. Il intervenait, le 1<sup>er</sup> août 2023, au sortir d'une audience que lui avait accordée le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, à son Cabinet, au Plateau. Cette rencontre est intervenue, selon les services en charge de la communication du Ministère, après la présentation en juillet dernier des lettres de créance du diplomate au Président de la République, SEM **Alassane OUATTARA**.

2023 marque le 40<sup>e</sup> anniversaire de la coopération entre



2023 marque le 40<sup>e</sup> anniversaire de la coopération entre la Chine et la Côte d'Ivoire, deux pays qui entretiennent d'excellentes relations.

la Chine et la Côte d'Ivoire, deux pays qui entretiennent d'excellentes relations. Lesquelles, marquées par une confiance politique mutuelle renforcée et consolidée, ont connu un essor rapide dans de nombreux domaines (routes, port, santé, sécurité, industrie, formation, etc.) surtout ces dix dernières années.

**Sercom MEF**

## TRANSFORMATION STRUCTURELLE DURABLE Le G-24 engage la réflexion du financement à Abidjan

Les 17 et 18 juillet 2023, la réunion du Groupe technique du G-24 a eu lieu à Cocody-Abidjan. Ces rendez-vous servent de plateforme aux membres pour discuter des priorités et politiques urgentes à mettre en œuvre, de façon immédiate ou à plus long terme. C'est la 2<sup>e</sup> réunion du Groupe, après la dernière tenue aux mois de février-mars 2023 en mode virtuel.

Le Ministre de l'Economie et des Finances, M. **Adama COULIBALY**, par ailleurs Président du groupe des Ministres chargés des Finances et des Gouverneurs de banques centrales des pays membre du G-24, représentait le Premier Ministre, M. **Patrick ACHI**, à l'ouverture des travaux. « Face à l'urgence de trouver des solutions à ces problèmes de financement, le G-24 reconnaît que la réalisation d'un ajustement macroéconomique à court terme et d'un développement durable à long terme est d'une importance primordiale », a déclaré M. **Adama COULIBALY**.

Réformes budgétaires et structurelles, accroissement des financements à long terme, coordination du financement des investissements et du développement respectueux du climat, réformes de l'architecture de la



M. Adama COULIBALY, Ministre de l'Economie et des Finances engage les pays du G24 à promouvoir des financements pour une transformation structurelle durable.

dette souveraine, sont les sujets qui ont été débattus. Les rendez-vous du G-24 se tiennent en prélude des réunions du FMI et de la Banque mondiale pour permettre aux pays membres de préparer les points inscrits à l'agenda.

**DGE-SCD**

## MARCHÉ DE L'ASSURANCE EN CÔTE D'IVOIRE Le chiffre d'affaires en hausse de 14% en 2022

Les signaux sont au vert pour le secteur de l'assurance en Côte d'Ivoire. En 2022, le chiffre d'affaires dans ce secteur a connu une progression de 14% par rapport à 2021. Cette performance correspond à 527 milliards FCFA contre 464 milliards F CFA en 2021, a annoncé le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY** qui, au nom du Président de la République et de la Grande Chancellerie procédait le 10 juillet, au Plateau, à la décoration de 30 personnalités membres de l'Association des sociétés d'assurances de Côte d'Ivoire (ASACI). Les prestations payées se sont élevées à **258 milliards F**



M. Adama COULIBALY (2è à partir de la gauche), Ministre de l'Economie et des Finances à procédé à la décoration de 30 personnalités de l'ASACI.

**CFA** pour la même année, contre 241 milliards F CFA en 2021, soit une hausse de 7%. Ce marché, très dynamique, a enregistré une croissance moyenne de 11% sur les cinq dernières années.

Ces chiffres, selon le Ministre, contrastent tout de même avec le niveau de pénétration dans le pays sur la même période qui

demeure encore faible, avec un taux de 1,7%. A cela s'ajoute la question récurrente du règlement diligent des sinistres, dont les statistiques, en dépit de la progression de 7%, restent encore en dessous des attentes. A l'occasion, Monsieur **Adama COULIBALY**, selon ses services, a exhorté les assureurs à engager des efforts en vue d'améliorer le taux de pénétration et l'accélération de la cadence des règlements des sinistres. Il y va, selon lui, du renforcement de la confiance avec les populations et du développement harmonieux du secteur de l'assurance.

**DGE-SCD**

## UEMOA / INTÉGRATION RÉGIONALE

### Abidjan a accueilli un atelier sur l'Indice d'Engagement des Etats membres

Un atelier national d'échanges sur la méthodologie de calcul de l'Indice d'Engagement (IE) des Etats membres dans l'Intégration Régionale (IR) a eu lieu à Abidjan, du 25 au 28 juillet 2023. Ont pris part à cet atelier qui s'inscrit dans la dynamique du renforcement des dispositifs de suivi du processus d'intégration régionale au sein de l'UEMOA des cadres de plusieurs administrations. A l'ouverture des travaux, M. **Gustave DIASSO**, Représentant résident de l'UEMOA en Côte d'Ivoire, a souligné que « *le principal enjeu est de s'assurer de la bonne marche du chantier d'établissement au sein de notre espace communautaire* ».

Le calcul et la prise en compte d'un indice composite d'engagement effectif des Etats membres dans le processus d'intégration régionale, apparaît comme une réforme majeure, qui viendra améliorer et conférer une valeur scientifique renforcée aux résultats de la revue annuelle.

Selon Dr **Souleymane DIARRA**, Directeur de la Stratégie et de l'Evaluation à la Commission de l'UEMOA, qui a conduit les travaux, l'IE a été calculé pour



M. Gustave DIASSO, Représentant résident de l'UEMOA en Côte d'Ivoire.

la première fois en 2016 pour l'intégration commerciale, puis en 2017 pour l'intégration budgétaire et financière. La méthodologie de calcul de l'indice a évolué et a été finalisée en 2018. Compte tenu de sa valeur scientifique et sa contribution à l'alignement de la Commission de l'UEMOA aux standards internationaux, le calcul de l'IE a été retenu dans le Cadre d'Actions Prioritaires (CAP 2025) comme une activité clé dans la réalisation de l'Action Phare « *Mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation des politiques, programmes et réformes* ».

**DGE-SCD**

### ● Côte d'Ivoire - Hydrocarbures : le champ Baleine entre en production

Le groupe public énergétique italien, ENI, a démarré depuis le 27 août 2023, la production de pétrole et de gaz naturel sur le champ "Baleine", selon un communiqué du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie. Premier projet de production sans émissions de gaz naturel à effet de serre en Afrique, le champ "Baleine" est situé en eaux profondes, au Sud-Est de la Côte d'Ivoire. C'est à ce jour, la plus grande découverte d'hydrocarbures dans le bassin sédimentaire ivoirien. Au total, les ressources sont estimées à 2,5 milliards de barils de pétrole brut et à 3 300 milliards de pieds cubes de gaz naturel.

### ● Cacao : pourquoi la Côte d'Ivoire prend un risque sur sa récolte

Précipitations intenses, flambée des prix : le premier producteur mondial de cacao estime que la récolte à venir ne sera pas bonne et que les producteurs ne pourront pas être rémunérés correctement. La Côte d'Ivoire a suspendu la vente des contrats d'exportation de son cacao pour la saison 2023/2024 en raison des fortes pluies de ces dernières semaines, qui menacent la récolte du premier producteur mondial prévue à partir d'octobre. « Nous avons été obligés de suspendre nos ventes parce que la situation climatique actuelle nous inquiète. Nous croyons que la récolte principale qui va débuter en octobre ne sera pas bonne », a annoncé M. Yves Brahim KONE, le patron du Conseil café-cacao (CCC), l'organisme de réglementation du secteur dans le pays.

### ● Afrique de l'Ouest : la croissance du PIB devrait atteindre 3,9% en 2023 (BAD)

La croissance économique de l'Afrique de l'Ouest devrait légèrement augmenter pour atteindre 3,9% en 2023, contre 3,8% en 2022. C'est ce qu'indique la Banque Africaine de développement (BAD) dans son rapport de 2023 sur les perspectives économiques de la zone. La BAD explique cette tendance par l'absorption intérieure et la demande extérieure dans la région, entre autres. Les secteurs de l'agriculture, l'industrie et des services devraient également contribuer à la croissance, a-t-elle précisé. « La croissance régionale reposerait davantage sur le dynamisme des économies à faible intensité de ressources (Cap-Vert, Togo, Sénégal, Guinée-Bissau, Bénin, Gambie, Côte d'Ivoire) et par quelques autres pays à forte intensité de ressources », indique le rapport.

### ● UEMOA : L'inflation poursuit son ralentissement

Dans les pays de l'Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest (Uemoa), l'inflation poursuit sa décroissance grâce à un bon approvisionnement des marchés en produits céréaliers locaux et une modération

des prix des produits alimentaires sur les marchés internationaux, souligne la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (Bceao) dans sa note de conjoncture du mois de juin.

### ● Afrique subsaharienne : la croissance économique devrait ralentir à 3,5% en 2023 avant de remonter à 4,1% en 2024 (FMI)

La croissance économique en Afrique subsaharienne devrait ralentir à 3,5% en 2023 avant de remonter à 4,1% en 2024. C'est ce qui ressort de la mise à jour de juillet 2023 des Perspectives Economiques Régionales du Fonds Monétaire International (FMI) publié le 25 juillet 2023. Ces nouvelles prévisions, selon l'agenceecofin.com, représentent une baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport à celles projetées en avril 2023 (3,6% en 2023 et 4,2% en 2024).

### ● Côte d'Ivoire : l'Attikié des Lagunes et le Café des montagnes de Man disposent désormais d'une IGP

En Côte d'Ivoire, l'Attikié des Lagunes et le Café des montagnes de Man sont désormais labélisés comme des produits agricoles bénéficiant d'une Indication Géographique Protégée (IGP). Cette reconnaissance a été actée par l'Organisation Africaine de la Propriété intellectuelle (OAPI) qui a procédé le 26 juillet dernier à la remise officielle desdits certificats d'enregistrement aux autorités ivoiriennes. Avec cette démarche, les deux produits sont reconnus comme ayant des spécificités uniques liées au savoir-faire des populations et/ou par les caractéristiques naturelles (climat et sols notamment) de leur zone de production, rapportent les médias dont l'agenceecofin.com.

### ● Côte d'Ivoire : le chinois Hunan No.6 lance la construction d'une unité de production d'huile de palme dans le sud-ouest

En Côte d'Ivoire, le groupe chinois Hunan No.6 Engineering Co, spécialisé dans la conception et la réalisation de projets industriels, a entamé le 25 juillet dernier les travaux de construction d'une usine d'extraction d'huile de palme dans la région du Loh-Djiboua au sud-ouest du pays. Les travaux sont prévus pour durer 18 mois et l'usine une fois opérationnelle devrait créer 500 nouveaux emplois. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une coopération entre la Côte d'Ivoire et la Chine. D'après Lu WENBIN, Directeur Général de la compagnie chinoise, l'unité de Loh-Djiboua fait partie d'une série de 11 usines de transformation à construire par son entreprise sur le territoire ivoirien pour un coût total de 200 millions \$ au profit des filières palmier à huile et hévéa.

DGE-SCD

## POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE L'ORGANISATION DE COOPERATION ISLAMIQUE (OCI)

L'Organisation de Coopération Islamique (OCI), anciennement Organisation de la Conférence Islamique, est une instance dont fait partie la Côte d'Ivoire. Cette présentation analyse de manière succincte, la place du pays au sein de cette importante Organisation.

### Création de l'OCI

L'Organisation de la Conférence Islamique a été créée le 25 septembre 1969 au terme du Sommet Islamique des Rois, Chefs d'Etat et de Gouvernement qui s'est tenu à Rabat, au Maroc. Elle est devenue Organisation de la Coopération Islamique (OCI) lors de la 38<sup>ème</sup> réunion du Conseil Islamique des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE), tenue à Astana, au Kazakhstan du 28 au 30 juin 2011. Son but est de renforcer la coopération entre les États membres et de protéger les droits et les intérêts du monde islamique. L'OCI est dirigée par un Secrétariat Général. Depuis le 17 novembre 2021, le Tchadien **Hissein Brahim TAHA** occupe ce poste pour un mandat de cinq, renouvelable une fois.

Dans la pratique, non consacrée en fait par les textes, les Secrétaires Généraux sont désignés à tour de rôle, suivant le principe de répartition géographique équitable, de rotation et d'égalité des chances entre les États membres. Cette désignation s'effectue de manière alternée dans les trois « régions » principales qu'englobe le monde islamique : le monde arabe, le bloc africain, le groupe asiatique.

L'OCI compte 57 États membres parmi lesquels 27 africains dont la Côte d'Ivoire. A ce jour. Le statut d'observateur est octroyé à cinq Etats : Chypre du Nord ou État chypriote turc, la Bosnie-Herzégovine, la Centrafrique, la Russie, et la Thaïlande.

### Relations avec les organisations et programme d'action de l'OCI

L'OCI entretient des relations de coopération avec les Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et le règlement des conflits impliquant ses Etats membres. En vue de faire face aux défis de développement, la 3<sup>e</sup> session extraordinaire du Sommet Islamique, tenue à Makkah, en Arabie Saoudite, en décembre 2005, a conçu le Programme d'Action Décennal 2005-2015 : celui-ci prévoyait une action commune des Etats membres. Il a été mis en œuvre avec succès.

L'Organisation a ensuite élaboré un programme pour la prochaine décennie 2016-2025 : le Programme d'Action



Composée de 57 États répartis sur quatre continents : l'OCI représente la deuxième plus grande organisation intergouvernementale après l'ONU.

OCI - 2025.

Prenant appui sur la Charte de l'OCI, il se décline en 107 objectifs et 18 domaines prioritaires, dont la paix et la sécurité, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le terrorisme, l'investissement et les finances, la sécurité alimentaire, la science et la technologie, les changements climatiques et le développement durable, la culture et l'harmonie interconfessionnelle, l'autonomisation des femmes, l'action humanitaire islamique commune, les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

### Organes de l'OCI

Le Sommet islamique des Chefs d'Etat, le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères et le Secrétariat Général en constituent les principaux organes. Toutefois, une vue synoptique de l'ensemble des organes fournit l'aperçu détaillé ci-après :

- le Sommet Islamique : organe suprême de décision ;
- le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE) : instance de mise en œuvre de la politique générale ;
- les quatre Comités Permanents : cadres pour aborder les questions spécifiques d'importance pour l'OCI ;
- le Comité Exécutif ;
- la Cour Islamique Internationale de Justice (CIJJ) ;
- la Commission Permanente Indépendante des Droits de l'Homme (CPIDH) ;
- le Comité des Représentants Permanents ;
- le Secrétariat Général.

### Les six organes subsidiaires

Les organes subsidiaires, organes pour lesquels



l'adhésion à l'OCI entraîne une adhésion concomitante, automatique, sont les suivants :

- le Centre de Recherches. Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation pour Pays Islamiques (SESRIC), Ankara, Turquie ;
- le Centre de Recherche sur l'Histoire, l'Art et la Culture Islamiques (IRCICA, Istanbul, Turquie ;
- Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), Casablanca, Maroc ;
- l'Université Islamique de Technologie (IUT), Dhaka, Bangladesh ;
- l'Académie Internationale du Fiqh Islamique (IIFA), Djeddah, Arabie Saoudite ;
- le Fonds de Solidarité Islamique et son Waqf (FSI), Djeddah, Arabie Saoudite.

### les Institutions Spécialisées

Les Institutions Spécialisées, institutions pour lesquelles l'adhésion est facultative et subséquemment laissée à l'appréciation de chaque Etat membre, sont les suivantes:

- la Banque Islamique de Développement (BID), Djeddah, Arabie Saoudite ;
- l'Union des Agences de Presse des Etats membres de l'OCI (UNA), Djeddah, Arabie Saoudite ;
- l'union des Radiodiffusions des Etats islamiques (IBU), Djeddah, Arabie Saoudite ;
- l'organisation islamique pour l'éducation la science et la culture (ISESCO), Rabat, Maroc ;
- l'organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS), Nur-Sultan, Kazakhstan ;
- l'Organisation pour le Développement de la Femme (ODF) dans les Etats membres de l'OCI, le Caire, Egypte.

### Poids de l'OCI : politique, démographique, économique

Aux plans politique et démographique, il faut noter que l'OCI entend, sur la scène internationale, défendre les intérêts des musulmans, dont le nombre est estimé à 1,9 milliard. Composée de 57 États membres répartis sur quatre continents : Afrique, Asie, Europe et Amérique latine. L'OCI représente la deuxième plus grande organisation intergouvernementale après l'ONU.

En 2021, elle représente 24% de la population mondiale. Constituée à 51.6% d'une population dont l'âge est compris entre 0 et 24 ans, l'OCI dispose d'une ossature fortement adossée à la jeunesse. Au plan économique, ce bloc regorge de 56.9% des réserves globales prouvées de gaz naturel et de 64.4% des réserves globales prouvées de pétrole brut.

Par ailleurs, l'OCI détient 8.1% de la production mondiale, 9.1% de l'exportation mondiale de marchandises et 5.8% du stock mondial d'Investissement Direct Etrangers (IDE). L'on note toutefois une disparité dans la répartition de la richesse générée au sein de ce bloc : 70% des activités économiques sont concentrées dans seulement 10 Pays Membres.

### La place de la Côte d'Ivoire au sein de l'OCI

L'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'OCI a eu lieu en 2011. Le montant de sa contribution financière annuelle en 2023 est de 312,7 millions de FCFA, sans arriéré.

Quatre Ivoiriens sont dans l'effectif de la Banque Islamique de Développement - BID - qui est une institution spécialisée de l'OCI. Ils occupent les postes d'auditeur senior des opérations, de responsable d'investissement senior, de manager, développement ciblé, développement commercial et enfin de représentant de la BID en Côte d'Ivoire.

Toutefois, sur l'ensemble des membres du personnel en poste dans les Organes statutaires de l'Organisation de Coopération Islamique - Secrétariat Général, Organes Subsidiaires, Bureaux de Représentation - d'environ 400 membres, seul un Ivoirien figure dans l'effectif : il est en poste à Djeddah au siège, dans l'office du Secrétariat General Adjoint aux Affaires Politiques.

La coopération financière se consolide d'année en année avec l'OCI, notamment avec la Banque Islamique de Développement, que la Côte d'Ivoire intègre en 2002.

Le bilan des financements mobilisés auprès de la Banque, dans le cadre de la mise en œuvre des trois Plans Nationaux de Développement (PND), se présente ainsi :

- **2012 - 2015** : le montant des investissements de la BID s'élève à 779.14 millions USD ;
- **2016 - 2020** : les ressources investies par la BID au cours de cette période se chiffrent à **1.4** milliard USD ;
- **2021-2025** : **900** millions USD sont déjà octroyés par la Banque Islamique au début du PND en cours d'exécution et l'investissement total se hissera, à la fin du PND 2025, à **2. 11** milliards USD.
- De l'analyse globale relative à la place de la Côte d'Ivoire de l'OCI, il ressort, toutefois, que celle-ci reste en deçà de son potentiel ainsi que des attentes légitimes que l'on est en droit d'en attendre.

### DGE-DAFER

# NOTE D'ANALYSE DES ACTIVITÉS DU MARCHÉ DE LA BOURSE RÉGIONALE DES VALEURS MOBILIÈRES (BRVM) D'ABIDJAN

## 2<sup>ème</sup> Trimestre 2023

### I - EVOLUTION DES INDICES AU COURS DU DEUXIÈME TRIMESTRE AVRIL À JUIN 2023

#### 1. Evolution des principaux indices boursiers



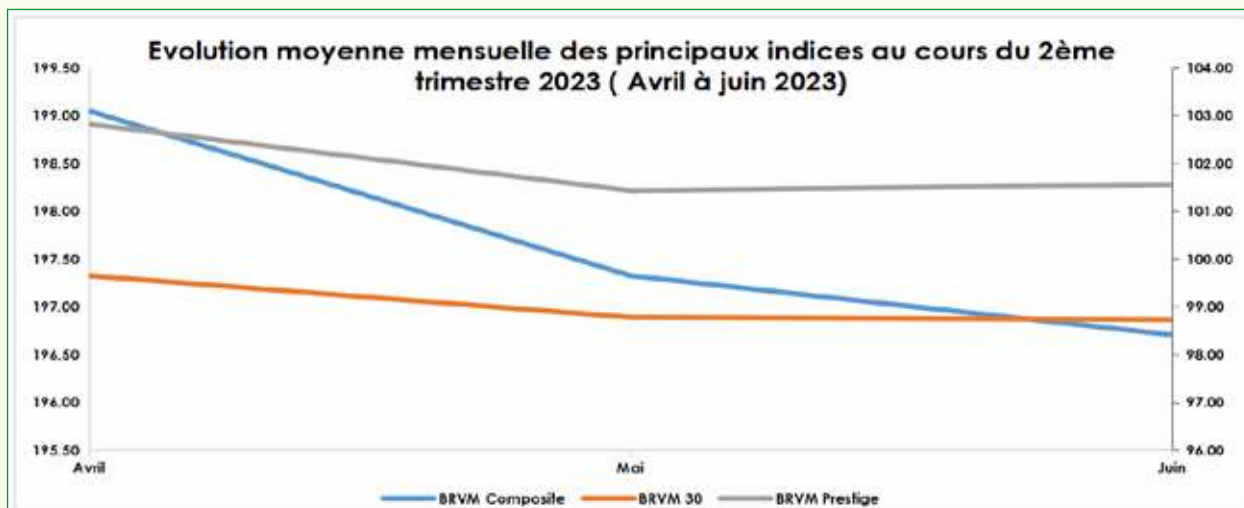
La capitalisation boursière des actions a suivi une tendance baissière durant le deuxième trimestre 2023.

Les indices BRVM 30, BRVM Prestige et BRVM Composite ont suivi des tendances négatives tout le long du deuxième trimestre 2023.

La BRVM 30 a débuté le trimestre à 100,49 points pour finir le vendredi 30 juin 2023 à 100,3 points, traduisant ainsi une régression de 0,19% sur l'année.

Le BRVM Prestige a débuté le trimestre à 102,92 points pour finir le vendredi 30 juin 2023 à 102,67 points, traduisant ainsi une perte de 0,24% sur l'année.

La BRVM Composite a, quant à lui, régressé de 0,31%. Il a débuté le trimestre à 200,61 points pour finir le 30 juin 2023 à 199,98 points.



Source : BRVM 2023, DESDP

## 2. Evolution des Indices sectoriels

A la BRVM, il existe huit (8) indices sectoriels : BRVM – Industrie, BRVM – Services Publics, BRVM – Finances, BRVM – Transports, BRVM – Agriculture, BRVM – Distribution, BRVM – Autres Secteurs et la BRVM – Petites Capitalisations qui vient d'être créée mais pas encore coté.

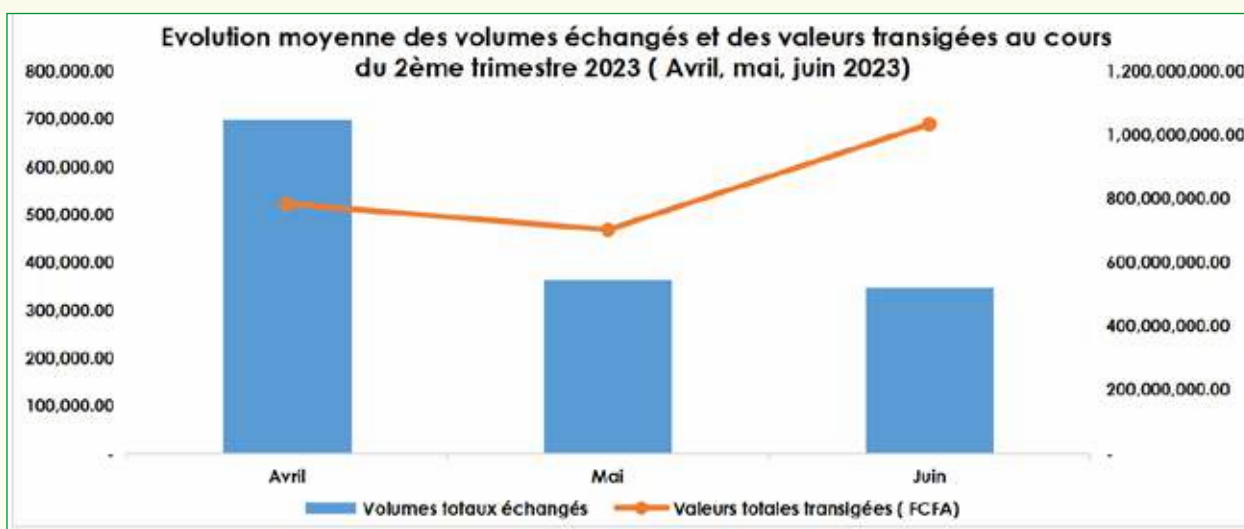
Sur le DEUXIÈME trimestre 2023, la BRVM-AGRICULTURE (-16,15%) a connu la plus forte baisse. La BRVM-Transport a connu la plus forte hausse (6,39%).

## II - EVOLUTION DES CAPITALISATIONS ET DES TRANSACTIONS DU MARCHÉ DE AVRIL À JUIN 2023

La capitalisation boursière des actions a suivi une

tendance baissière durant le deuxième trimestre 2023. Elle est passée de 7 441,84 milliards de FCFA au début du mois d'avril 2023 à 7 439,78 milliards de FCFA à fin juin 2023, soit une baisse de 0,32%.

Quant à la capitalisation boursière du marché des obligations, elle a suivi un mouvement haussier. En effet, elle est passée de 10 061,98 milliards de FCFA à 10 161,70 milliards de FCFA entre le 03 avril 2023 et le 30 septembre 2023, soit une hausse de 0,87%. La valeur globale des transactions du deuxième trimestre 2023 s'élève à 48,95 milliards de FCFA dont 28,63 milliards de FCFA pour les actions 20,32 milliards de FCFA pour les obligations. En ce qui concerne le volume des titres échangés, d'avril à juin 2023, il s'élève à 26,39 millions de titres dont 24,26 millions d'actions et 2,13 millions d'obligations.



Source : BRVM 2023, DESDP

## III - PERFORMANCES DES ENTREPRISES CÔTÉES

### 1- Variation des cours des titres sur le deuxième trimestre 2023

La BRVM compte 46 sociétés régulièrement cotées. Les entreprises ayant réalisé les plus fortes hausses et les plus fortes baisses se présentent comme suit :

**Tableau 1 : Variation à la hausse et à la baisse des titres au cours du mois d'avril à juin 2023**

LES CINQ (05) PLUS FORTES HAUSSES AU 2 <sup>ème</sup> TRIMESTRE 2023				
SYMBOLES	TITRES	COURS DES TITRES		VARIATION SUR LA SEMAINE
		31-mars-23	30-juin-23	
BOAS	BANK OF AFRICA SENEGAL	2 195	2 800	27,56%
ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	1 280	1 465	14,45%
SGBC	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	13860	15500	11,83%
N TLC	NESTLE CI	6 900	7 695	11,52%
BOAC	BANK OF AFRICA CI	5 150	5 700	10,68%

Source : BRVM 23, DESDP

LES CINQ (05) PLUS FORTES BAISSES AU 2 <sup>ème</sup> TRIMESTRE 2023				
SYMBOLES	TITRES	COURS DES TITRES		VARIATION SUR LA SEMAINE
		31-mars-23	30-juin-23	
SPHC	SAPH CI	5 090	3 200	-37,13%
SCRC	SUCRIVOIRE	670	540	-19,40%
ONTBF	ONATEL BF	3 300	2 690	-18,48%
SAFC	SAFCA CI	955	790	-17,28%
SOGC	SOGB CI	5 400	4 800	-11,11%

Source : BRVM 23, DESDP

### 2-Les ratios de performance du marché

Sur les mois d'avril à juin 2023, les différents ratios de performance se sont établis à 15,22% pour le ratio moyen de liquidité, 13,10% pour le taux de rendement moyen du marché (rapport entre le revenu de l'actif et son cours de bourse, exprimé en pourcentage) et de -8,33% pour le PER moyen.

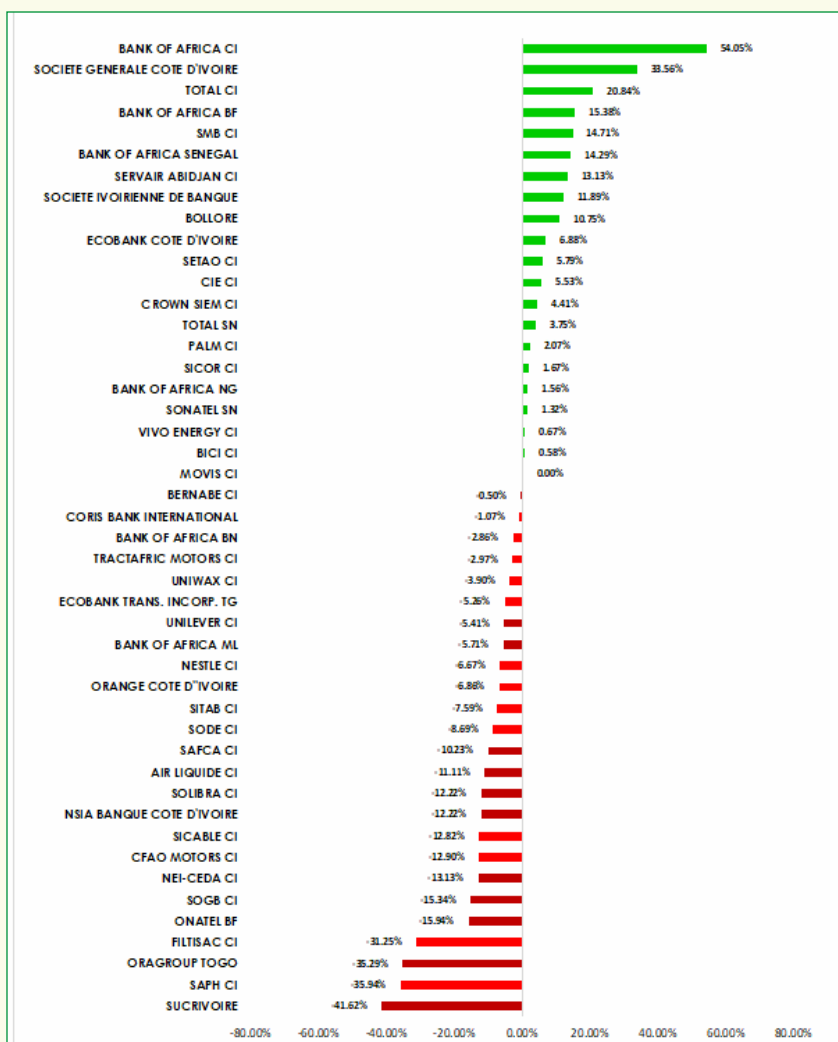
### 3-Evolution du cours des titres sur le troisième trimestre 2023

Quarante-six (46) sociétés sont régulièrement cotées à

la BRVM depuis le mardi 16 avril 2019. A la date du 30 juin 2023, elles ont connu des évolutions diverses par rapport au 31 décembre 2022 (dernier jour de cotation de l'année 2022).

Sur les quarante-six (46) entreprises cotées à la BRVM, vingt-cinq (25) entreprises ont enregistré une baisse du cours de leurs titres par rapport à la fin de l'année 2021. En revanche, vingt (20) entreprises ont connu une hausse du cours de leurs titres. Une (01) entreprise a vu le cours de son titre se maintenir à leur niveau du 31 décembre 2022.

### DGE-DESDP



Source : BRVM 2023, DESDP



## Lexique Économique

### COMPRENDRE LE CHÔMAGE (NEOCLASSIQUE) : CHOMAGE INVOLONTAIRE, VOLONTAIRE, CLASSIQUE, FRICTIONNEL, STRUCTUREL ET NATUREL

L'interprétation néoclassique du chômage est fondée sur les principes de l'économie néoclassique, une école de pensée économique qui se concentre sur les marchés concurrentiels, l'efficacité des ressources et les mécanismes de marché. Selon la perspective néoclassique, le chômage est principalement expliqué par des déséquilibres temporaires sur le marché du travail plutôt que par des dysfonctionnements structurels ou systémiques.

#### 1. Chômage involontaire et chômage volontaire

Selon la littérature économique, il y a chômage involontaire quand des individus souhaitent travailler au taux de salaire courant offert sur le marché et ne trouvent pas d'emploi, et chômage volontaire quand des individus ne trouvent pas d'emploi parce qu'ils demandent un salaire supérieur au salaire d'équilibre du marché.

D'un premier abord, le chômage involontaire paraît difficilement compatible avec le fonctionnement du marché du travail. En effet, si les salaires réels sont parfaitement flexibles, le marché du travail est toujours en équilibre, quels que soient les mouvements de l'offre et de la demande de travail. Si tel n'était pas le cas, s'il se trouvait des individus inemployés et désireux de travailler au taux de salaire courant, cette offre excédentaire entraînerait une baisse des salaires réels jusqu'à ce que l'équilibre entre l'offre et la demande soit restauré.

Dans la théorie néoclassique élémentaire, le seul chômage envisageable est donc le chômage volontaire des individus qui refusent de travailler au taux de salaire existant et demandent un salaire supérieur.

#### 2. Chômage classique : salaires rigides et élevés

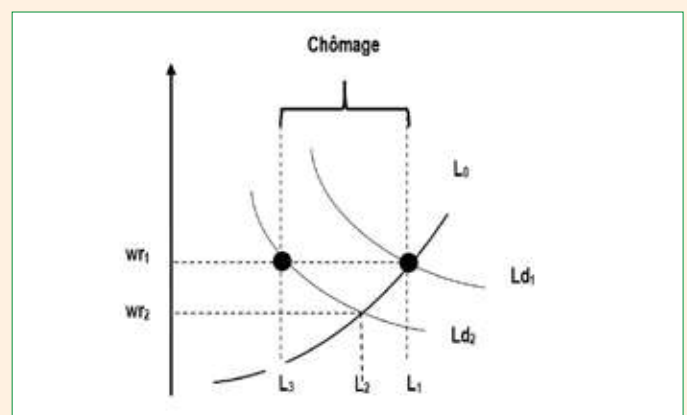
Une première explication néoclassique du chômage met en lumière les rigidités institutionnelles qui entravent le fonctionnement normal du marché du travail. Les syndicats restreignent la concurrence entre les travailleurs, privilégiant la négociation collective des rémunérations aux dépens des négociations individuelles, et résistent aux baisses salariales. Les pouvoirs publics interviennent par le droit du travail, qui réduit la marge de manœuvre des employeurs dans la gestion de l'emploi des salaires. Il existe souvent des réglementations imposant un salaire minimum.

Cependant, selon la théorie néoclassique, lorsque la demande de travail diminue, le chômage ne peut être évité que si les salaires réels baissent. En prenant pour exemple la représentation graphique ci-dessus, supposons qu'une récession entraîne une diminution de



La BAD soutient qu'avec près de 200 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans, l'Afrique possède la population la plus jeune du monde. Un sacré défi pour les autorités en matière de création d'emplois.

la demande de travail de  $Ld_1$  à  $Ld_2$ . Ce changement devrait entraîner une réduction du salaire réel de  $wr_1$  à  $wr_2$ . Si les salaires réels sont rigides à la baisse, les employeurs sont contraints de maintenir le salaire à  $wr_1$  et de réduire les effectifs à  $L_3$ , tandis que l'offre



de travail reste inchangée à  $L_1$ . L'écart entre  $L_1$  et  $L_3$  constitue un chômage « involontaire ». En effet, à ce niveau de salaire ( $wr_1$ ), il n'y a pas suffisamment d'emplois disponibles.

Les entreprises pourraient être enclines à embaucher davantage de travailleurs et à facilement écouler la production excédentaire. Cependant, elles s'abstiennent car cela ne serait pas rentable : en maintenant un salaire fixé à  $wr_1$ , elles optent plutôt pour la réduction de l'emploi et de la production, ce qui engendre temporairement un surplus de demande sur le marché des biens. Dans le

vocabulaire moderne, cette situation est désignée sous le terme de « *chômage classique* ».

### 3. Chômage frictionnel : théorie de la recherche de l'emploi

Le chômage frictionnel est une forme de chômage qui se produit en raison de l'imperfection de l'information sur le marché du travail. Dans un marché où les salaires peuvent varier d'une entreprise à l'autre pour un même travail, les individus ont besoin de temps pour rechercher les meilleures opportunités d'emploi en termes de salaire et d'adéquation avec leurs compétences.

L'absence de connaissance instantanée et gratuite de tous les salaires disponibles conduit à un processus où les travailleurs et les entreprises doivent investir du temps dans la recherche d'informations sur les taux de salaire et les emplois disponibles. Ce processus de recherche et d'ajustement crée un « *volant de chômage* » incompressible, correspondant au temps nécessaire pour obtenir ces informations.

Ce chômage frictionnel est appelé ainsi car il découle des « *frictions* » causées par le temps nécessaire pour ajuster les offres et les demandes de travail de manière optimale. Chaque individu décide rationnellement combien de temps consacrer à la recherche d'emploi en équilibrant les avantages potentiels (comme un meilleur salaire) avec les coûts (comme la perte de revenu pendant la recherche).

### 4. Chômage structurel

Le chômage structurel, selon l'approche néoclassique, se produit lorsque des personnes ne parviennent pas à trouver un emploi en raison de déséquilibres temporaires entre les compétences qu'elles offrent et celles demandées par les employeurs. Cela se produit lorsque les changements dans l'économie font évoluer la demande de biens et de services, entraînant des transformations dans les industries. Certaines qualifications professionnelles deviennent moins recherchées tandis que d'autres deviennent plus demandées.

Ce déséquilibre entre l'offre de compétences et la demande de compétences peut résulter d'un décalage temporaire entre l'ajustement des programmes

d'éducation et de formation aux besoins changeants de l'économie. De plus, les travailleurs issus d'industries en déclin peuvent se retrouver avec des compétences moins en demande sur le marché du travail.

Le chômage structurel, selon cette perspective, est perçu comme volontaire. Les travailleurs peuvent être réticents à accepter des emplois pour lesquels ils estiment être surqualifiés ou mal rémunérés par rapport à leurs qualifications. Ils peuvent continuer à chercher des emplois correspondant à leurs anciennes qualifications ou exiger des salaires plus élevés que ce que le marché offre pour leurs compétences actualisées.

### 5. Taux de chômage naturel

Le taux de chômage naturel, également connu sous l'acronyme NAIRU (non accelerating inflation rate of unemployment), est un concept économique qui reflète le niveau de chômage considéré comme normal et incompressible dans une économie où le marché du travail fonctionne de manière efficace et où les ajustements sont effectués en fonction des informations limitées et des contraintes institutionnelles.

Le chômage naturel englobe différents types de chômage, notamment le chômage frictionnel (dû au temps de recherche d'un emploi), le chômage structurel (lié aux déséquilibres entre les compétences et les emplois disponibles) et une partie du chômage classique (causée par des réglementations qui entravent la négociation libre des salaires). Ce type de chômage est volontaire, à l'exception d'une partie du chômage classique : celle qui provient de réglementations entravant la libre négociation des salaires. La partie involontaire du chômage est donc réductible par la déréglementation. Un fois éliminé le chômage classique, le chômage naturel est incompressible : il correspond à l'équilibre entre l'offre et la demande de travail ; il est nécessaire à la réalisation de cet équilibre. La conclusion essentielle de l'approche néoclassique reste donc : une économie où les salaires réels sont parfaitement flexibles est toujours au plein-emploi, le chômage qui subsiste alors est un chômage volontaire et efficace, un « *chômage de plein-emploi* ».

DGE



## Lexique Économique

### QUE DIT LA THEORIE DES AVANTAGES COMPARATIFS EN COMMERCE INTERNATIONAL ?

**T**héorie avancée dans le cadre des analyses sur le commerce international, et qui met l'accent sur le rôle des avantages – climat, ressources minières ou de la terre, qualité de la main-d'œuvre, etc. – dont peut disposer un pays par rapport à un autre en tant que facteur d'échanges entre eux. C'est **David Ricardo** qui a, le premier, attiré l'attention sur le fait qu'il suffit qu'il y ait des avantages comparatifs pour que les échanges entre pays soient mutuellement avantageux.

Imaginons deux pays, le pays A et le pays B, qui produisent deux biens différents : les voitures et les ordinateurs. Voici un tableau qui représente les coûts de production en heures de travail pour chaque bien dans chaque pays :

**Tableau des Coûts de Production (en heures de travail)**

	Voitures	Ordinateurs
<b>Pays A</b>	10	20
<b>Pays B</b>	15	25

Dans ce tableau, on peut voir que pour produire une voiture, le pays A a besoin de 10 heures de travail, tandis que le pays B nécessite 15 heures. En revanche, pour produire un ordinateur, le pays A a besoin de 20 heures, alors que le pays B en nécessite 25.

Maintenant, calculons les coûts relatifs de production pour chaque bien dans chaque pays. Pour ce faire, nous divisons le nombre d'heures de travail nécessaires pour produire un bien par le nombre d'heures de travail nécessaires pour produire l'autre bien. Cela nous donne une idée de l'opportunité de production pour chaque bien dans chaque pays.

Coût Relatif de Production = Heures nécessaires pour un bien / Heures nécessaires pour l'autre bien

Calculons les coûts relatifs de production pour les voitures et les ordinateurs dans chaque pays :

Pour les voitures dans le pays A :

$$\text{Coût Relatif de Production (Voitures)} = 10 / 20 = 0,5$$

Pour les voitures dans le pays B :

$$\text{Coût Relatif de Production (Voitures)} = 15 / 25 = 0,6$$

Pour les ordinateurs dans le pays A :

$$\text{Coût Relatif de Production (Ordinateurs)} = 20 / 10 = 2$$

Pour les ordinateurs dans le pays B :

$$\text{Coût Relatif de Production (Ordinateurs)} = 25 / 15 = 1,67$$

Maintenant, regardons les coûts relatifs de production. On peut voir que le pays A a un coût relatif plus bas pour la production de voitures (0,5 contre 0,6 pour le pays B), tandis que le pays B a un coût relatif plus bas pour la production d'ordinateurs (1,67 contre 2 pour le pays A).

Selon la théorie des avantages comparatifs, chaque pays devrait se spécialiser dans la production du bien pour lequel il a un coût relatif plus bas. Dans notre exemple, le pays A devrait se spécialiser dans la production de voitures, tandis que le pays B devrait se spécialiser dans la production d'ordinateurs. Ensuite, les deux pays pourraient commercer en échangeant leurs excédents de production. Cela permettrait d'exploiter les avantages comparatifs de chaque pays et d'augmenter l'efficacité globale de la production mondiale.

DGE



**PROGRAMME JEUNESSE DU GOUVERNEMENT**  
CÔTE D'IVOIRE 2023-2025

*Chers Jeunes, votre talent et votre énergie sont une chance pour notre pays. Je crois en votre capacité à contribuer au développement de notre pays. C'est pourquoi, j'ai décidé de faire de 2023, l'année de la Jeunesse.*

S.E.M. Alassane Ouattara, Président de la République

## LA LEGISLATION SUR LA SANTE PUBLIQUE, PILIER DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Ph. DR

*La politique de santé publique du Gouvernement est mise en œuvre à travers un Plan National de Développement Sanitaire en abrégé PNDS (article 7).*

La croissance économique enregistrée cette dernière décennie en Côte d'Ivoire montre l'efficacité des politiques et programmes du gouvernement et aussi du secteur privé, considéré comme le pilier de cette hausse de la productivité.

Néanmoins, sans que cela puisse être perceptible de manière évidente, il est essentiel de souligner que cette croissance économique fort remarquable repose en premier sur la bonne santé de la population. Autrement dit, quel que soit le secteur et la nature d'activité menés, un bon capital santé demeure la pierre angulaire et le catalyseur de l'évolution économique dans un Etat.

En effet, le bon état de santé de la population contribue à la hausse des taux de productivité, de l'investissement et de l'épargne, de scolarisation et de formation ainsi que des taux d'accroissement de la population. C'est une donnée aujourd'hui corroborée par plusieurs études l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dont le but « est d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible. » constitue l'organe supra-étatique de surveillance et d'appui aux Etats en matière de santé. A travers plusieurs mécanismes et faisant la promotion de principes de respect des droits, l'OMS, aide et accompagne tous les pays dans la réalisation de cet objectif. A cet effet, les Rapports successifs de la Commission Macro-économie et Santé de l'Organisation restent sans équivoque sur cette question. La relation de causalité entre la santé publique et la croissance économique est avérée. : « Seul un homme en bonne santé peut mener à bien des activités économiques ».

En conséquence, « la mise en place d'une infrastructure durable de santé, dans chaque pays », s'avère une exigence fondamentale dans un processus de développement économique.

Au plan national, la constitution ivoirienne de novembre 2016 n'a pas fait l'impasse sur cet impératif. Vu que

l'article 9 de la Loi fondamentale de 2016 indique : « Toute personne a également droit à un accès aux services de santé. ». Par le truchement, de cette disposition constitutionnelle, l'Etat affiche au plus haut niveau sa volonté de préserver la santé des populations afin de leur permettre de contribuer efficacement au progrès économique.

Dans le prolongement du texte fondamental, l'Etat a adopté la loi n° 2019-677 du 23 juillet 2019 portant orientation de la politique de santé publique qui a pour objet de fixer les orientations générales, les principes et les objectifs fondamentaux de l'Etat en matière de santé (article 2). Cette politique est mise en œuvre à travers un Plan National de Développement Sanitaire en abrégé PNDS (article 7).

En effet, à travers ce plan, le gouvernement ivoirien mène ses actions de promotion et de protection de la santé des populations décliné en neuf politiques sectorielles qui touchent presque toutes les tranches d'âge et les populations les plus vulnérables.

Cette politique compte des engagements internationaux mais aussi des exigences nationales de développement socio-économique. Elle concourt, entre autres, à l'assainissement du cadre hospitalier, la subvention de certains médicaments de première nécessité, la prévention des maladies par les campagnes de vaccination, la gratuité des vaccins des enfants de moins d'un (1) an, la distribution de kits de protection contre le paludisme des femmes enceintes et les jeunes enfants d'une part, la subvention de la prise en charge de certaines pathologies, des interventions pour les personnes vulnérables. Toutes ces actions visent à réduire le nombre d'arrêt pour maladie, de jours non travaillés, de malades invalidantes et les cas de décès qui représentent des facteurs concourant à une baisse de productivité et dans certaines circonstances à une

augmentation des dépenses publiques de santé pour l'Etat et même pour les populations.

D'un point de vue strictement sectoriel, plusieurs instruments juridiques aident le Gouvernement dans la protection des populations. Ce sont notamment la lutte antitabac, à travers la loi n°2019-676 du 23 juillet 2019 qui reprend bon nombre de dispositions de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac, Ce texte légal est d'importance car, la Côte d'Ivoire enregistre 5 000 décès annuels dus à la consommation du tabac et des produits dérivés. La prise en charge des patients tabagiques coûte à l'Etat près de 28,6 milliards de FCFA par an alors que les recettes générées par la taxe sur le tabac s'élèvent à environ 18 milliards de FCFA. Face à un tableau si sombre, le renforcement des mesures fiscales mentionnées à l'article 12 de la loi de 2019 s'impose. Car, avec une taxation plus lourde, le coût des produits du tabac renchérit, sa consommation baisse, le nombre de fumeurs malades ou décédés diminue, les recettes fiscales et la productivité augmentent au même moment que les dépenses publiques relatives à la prise en charge des malades diminuent.

Il existe également un dispositif légal relatif à l'alcoolisme notamment avec la loi n°64-293 du 1er août 1964 portant Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme et leurs textes d'application, et enfin à la toxicomanie et à d'autres formes d'addictions. Pour ces produits nocifs qui causent chaque année un nombre significatif de décès évitables, le Fonds monétaire international (Fmi), la Banque mondiale et l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (OCDE) ont exhorté les gouvernements à augmenter les taxes.

Sous l'angle économique, la santé est un facteur de capital humain et donc un moteur de développement économique : l'élévation du niveau de vie. Si le lien entre amélioration de la santé et croissance est désormais bien établi, l'évidence est moindre quant à la relation entre augmentation des dépenses de santé proprement dites et amélioration de l'état de santé, même si celle-ci peut être retrouvée dès lors que les dépenses ciblent effectivement les secteurs les plus pauvres de la population. Quoi qu'il en soit, il convient de retenir que la réduction des dépenses publiques essentielles à l'accroissement du capital santé pourrait s'avérer particulièrement préjudiciable à la croissance à long terme.

Dans la foulée, signalons qu'à l'occasion des débats d'orientation budgétaire, le mardi 30 juin 2020, devant la commission des affaires économiques et financières de

l'Assemblée nationale, le Ministère en charge du budget, dans sa présentation du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2021-2023, a indiqué la hausse des budgets sectoriels. Il a dévoilé les priorités du Gouvernement relativement aux dépenses du Budget de l'État, notamment dans les secteurs de l'enseignement, la santé, ainsi que les logements et équipements collectifs. Concernant la santé dont les crédits affectés évolueront de 366,2 milliards FCFA à 396,6 milliards FCFA de 2021 à 2023, l'intervention de l'État visera à améliorer l'offre et la qualité des services de santé, à renforcer la lutte contre la maladie et à améliorer la santé maternelle et infantile-juvénile. « Ce sont des choses que nous allons poursuivre les années à venir pour consolider la compétitivité de notre économie », a insisté le ministre.

Cependant, selon l'OCDE dans sa publication intitulée " Mobilisation des recettes fiscales pour le financement de la santé en Côte d'Ivoire"2020, les performances de santé de la Côte d'Ivoire sont proches du niveau des pays les moins développés, alors que son niveau de développement est supérieur. Malgré la mobilisation de l'Etat, des ONG et des Partenaires technique et financier, en Côte d'Ivoire « Le paludisme constitue la plus grande charge de morbidité, avec une incidence élevée de la maladie. La prévalence du VIH fait partie des plus importantes de la région. La tuberculose est la première cause de mortalité parmi les personnes vivant avec le VIH. Parallèlement, la charge des maladies non transmissibles augmente. »

Cet état de fait peut-être expliqué par l'insuffisance du volume financier consacré au secteur de la santé comme le souligne l'organisation susmentionnée. Pour atteindre le niveau de prise en charge sanitaire des pays développés, il est important de mettre en œuvre, des politiques efficaces en la matière avec des indicateurs fiables et opérants. Elles devraient traduire la volonté manifeste de réussir à transformer les infrastructures devenues vétustes.

En sus, une coopération plus accrue de tous les acteurs qui parviendraient à améliorer les conditions sanitaires qui tiendraient compte des réelles difficultés que rencontrent ces derniers. Enfin, la recherche scientifique et le développement de l'économie de santé pourraient constituer une voie plus efficace pour accompagner, voire, être en avant-garde des efforts consentis dans ce domaine très impactant sur les performances des populations.

**Source: DGE / SAJRE / SCD**

## PREMIÈRE ÉDITION DE LA JOURNÉE DE LA FEMME DE LA DGEC Madame Minafou Fanta Coulibaly-KONE (marraine) appelle à encourager les initiatives qui visent à promouvoir la gent féminine



Le Directeur Général de l'Economie et de la Coopération, Dr SAIN Oguié (au centre), fait de la promotion de la femme une de ses priorités.

Crédit Photo: DGE

Le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023, la première du genre, s'est déroulée en présence du Directeur de Cabinet de l'immeuble SCIAM du Ministère de l'Economie et des Finances, Madame **Minafou Fanta Coulibaly-KONE**, marraine de

le sens de la responsabilité qui la caractérise.

Présidente du Comité d'Organisation de la cérémonie, Madame **DIBY Clémentine**, a fait un plaidoyer en ces termes : « Pour avoir un meilleur

impact et contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs de la DGEC, nous voudrions bénéficier de formations plus accrues en vue de renforcer nos capacités pour être davantage compétitives aux postes de responsabilité. » En outre, elle a souhaité l'institutionnalisation de cette Journée au Ministère de l'Economie et des Finances en vue de créer un cadre permanent pour leur promotion. A l'issue de son intervention, elle a remis au Directeur Général de l'Economie et de la Coopération, Dr **SAIN Oguié**, le Compendium des compétences féminines de la DGEC.

Avant de refermer les portes de cette première édition de la Journée de la femme de la DGEC, un comité genre de ladite Direction Générale a été installé et baptisé par Madame **Minafou Fanta Coulibaly-KONE**.

**DGE - SCD**



Crédit Photo: DGE

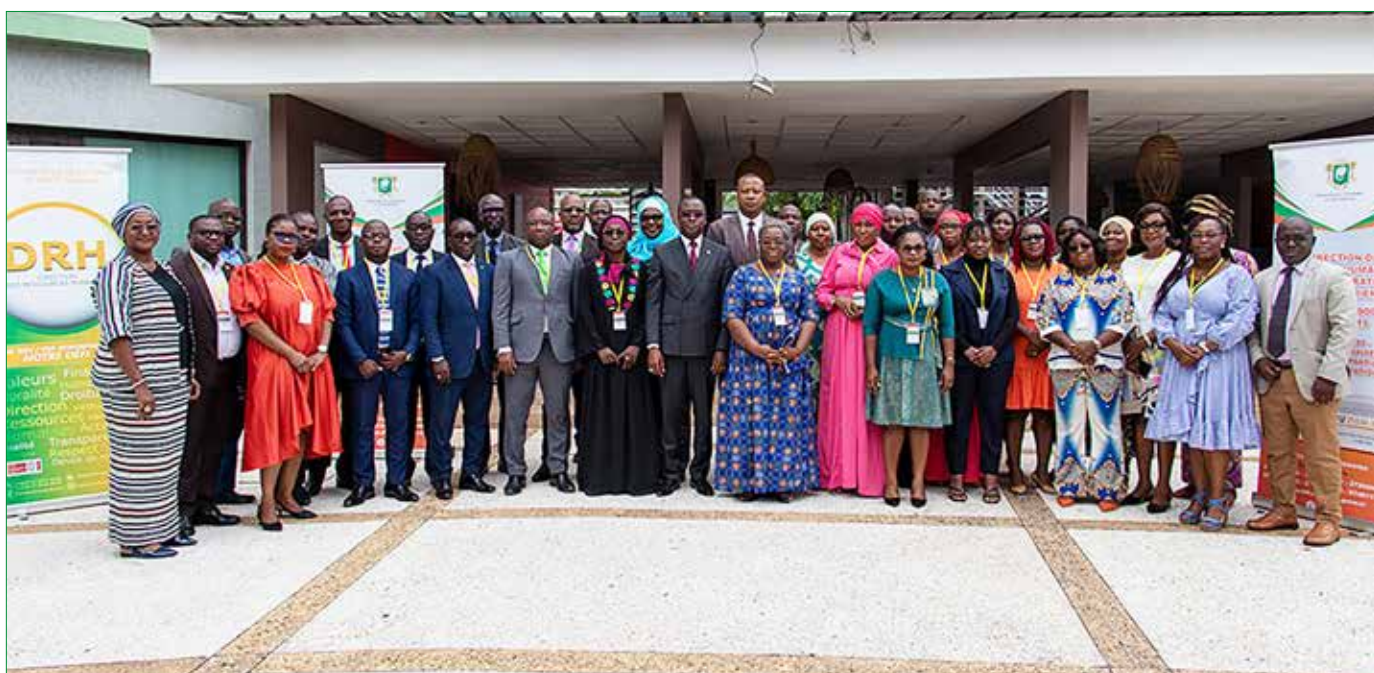
Mme Minafou Fanta Coulibaly-KONE, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances, marraine de la cérémonie

la femme de la Direction Générale de l'Economie et de la Coopération (DGEC). Cet évènement s'inscrit dans le cadre de la commémoration de la Journée internationale des droits de la femme, célébrée le 8 mars de chaque année. Placée sous le thème : « Leadership féminin et égalité du genre pour une DGEC plus performante », cette cérémonie,

représentent des opportunités pour poursuivre la lutte entamée par nos devancières en vue de réduire au maximum les inégalités entre hommes et femmes ».

Face aux femmes massivement mobilisées, Dr **SAIN Oguié** a rendu un vibrant hommage à Madame **Minafou Fanta Coulibaly-KONE**. Il a surtout insisté sur la rigueur et

## GESTION ET PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS Des agents de la Direction Générale de l'Economie formés



*La photo de famille qui a sanctionné la fin de la formation.*

**D**es agents de la Direction Générale de l'Economie (DGE), au nombre de cinq, ont pris part à un atelier de formation sur la gestion et la prévention des risques professionnels. Cet atelier initié par la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), s'est déroulé du 15 au 16 mai 2023 à la salle Farafina de l'hôtel Palm Club d'Abidjan – Cocody.

L'objectif était de faire comprendre aux gestionnaires des affaires sociales les principes de prévention et de gestion des risques professionnels (accident de travail et maladies professionnelles). De façon spécifique, il s'agissait de présenter les risques professionnels, expliquer les procédures de déclaration des Accidents de travail et maladies professionnelles (ATMP) et faire connaître les structures et les personnes compétentes à saisir en la matière.

Le formateur, M. **OUATTARA Mamadou**, Conseiller Technique du Directeur Général de l'IPS-CGRAE, a fait noter que selon l'article 26 de l'ordonnance No 2012-303 du 04 avril 2012, portant organisation des régimes de pension gérés par la CGRAE, l'on considère comme Accident de travail, l'accident survenu dans le cadre du service, pendant le trajet de la résidence au lieu de travail et vice-versa, dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel ou indépendant de l'emploi et pendant les voyages ou les frais sont payés par l'Etat. En outre, a indiqué le formateur en se référant au même article, les Maladies professionnelles se définissent comme les affections contractées par le fonctionnaire à l'occasion de ses activités liées à son poste de travail au cours de sa carrière professionnelle.

Dans le déroulement de la formation, quatre principaux points

ont été abordés. A savoir, le cadre juridique des ATMP qui renvoie au fonctionnement du statut général de la Fonction publique, ses applications ainsi que les organisations portant sur le régime de pension géré par l'IPS/CGRAE ; les structures de prise en charge qui comprennent le Conseil de santé (placé sous la tutelle du ministère en charge de la Santé) et la Commission de réforme (apprécie la réalité des infirmités invoquées par l'agent, leur imputabilité au service, les conséquences ainsi que les taux d'invalidité qu'elle entraîne) ; les actes administratifs relatifs à l'état nominatifs des fonctionnaires (arrêté nominatif portant fin de congés maladie et rappel à l'activité et arrêté de congé exceptionnel de maladie) ; et enfin la procédure de l'élaboration d'un arrêté portant congé exceptionnel de maladie suite à une maladie professionnelle.

**DGE / SRHMG / SCD**



**Au Cœur de l'Economie**

**Direction Générale de l'Economie (DGE),  
sise au 6<sup>e</sup> étage, immeuble SCIAM, Plateau.  
Tél. : (225) 27 20 20 09 09 - Fax : (225) 27 20 22 54 36  
Email: [dgecom@dge.gouv.ci](mailto:dgecom@dge.gouv.ci) - [www.dge.gouv.ci](http://www.dge.gouv.ci)**